

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE

COMPTÉ RENDU DE L'EXERCICE 1934

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE BELGIQUE**

Société anonyme établie à Bruxelles, par arrêté royal du 28 août 1822
(Registre du Commerce: Bruxelles N° 17487)

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

LE 26 FÉVRIER 1935

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES.

Année 1934

CENT DOUZIÈME EXERCICE SOCIAL.

BRUXELLES
GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI
21, Rue de la Limite

1935

DIRECTION

Vice-Gouverneur : M. A. GALOPIN.
Directeurs : MM. J. BAGAGE
G. BLAISE
Aug. CALLENS
le Baron CARTON DE WIART
F. CATTIER
W. DE MUNCK
Ch. FABRI
H. LE BOEUF
E. SENGIER
A. STOCLET
F. VAN BRÉE.

Directeur honoraire : M. ED. DE BRABANDER.

Conseillers : MM. A. BEMELMANS
L. JADOT
M. LIPPENS
A. MARCHAL
G. PÉRIER.

COMMISSAIRES

MM. Ed. SOLVAY
Léon ELIAT
le Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDRIN
le Baron A. D'HUART
le Baron DE TRANNOY
G. MULLIE
P. HAMOIR
H. VERMEULEN
le Comte DE PATOUL.

Secrétaire : M. C. LEPÈCHE.

La fin soudaine du Roi Albert I^{er} a profondément ému le cœur de tous les Belges.

Les innombrables et touchantes marques de sympathie qui ont afflué de toutes les parties du monde, témoignent de la respectueuse admiration dont Il était l'objet à l'étranger comme en Belgique.

Pour tous, depuis les événements tragiques de 1914, Il était et restera le symbole du Roi Chevalier, le champion de l'honneur et du droit.

Souverain éclairé et attentif, toute son existence a été consacrée au bien du Pays.

Digne continuateur de l'œuvre de son illustre prédécesseur Léopold II, Il n'a cessé comme Lui de favoriser l'expansion économique et d'encourager les efforts pour le perfectionnement de l'outillage national.

Préoccupé, après la guerre, de développer le patrimoine moral et intellectuel de la Belgique, le Roi Albert I^{er} a accordé une attention toute particulière aux questions scientifiques ; c'est à son active initiative que fut créé le Fonds National de la Recherche Scientifique.

Nous nous faisons un devoir de rendre un ultime hommage à sa mémoire ; vous serez de cœur avec nous pour adresser à Sa Majesté la Reine Elisabeth l'expression de notre respectueux attachement.

Avec le peuple belge tout entier, nous reportons nos espoirs sur le Roi Léopold III, dont l'avènement a été salué avec confiance. Elevé dans les traditions d'honneur de Son illustre Père, connaissant les aspirations de Son peuple, Il guidera avec sagesse le Pays dans les voies si heureusement tracées par les trois grands souverains qui se sont succédé depuis l'indépendance de la Belgique.

RAPPORT DE LA DIRECTION

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, conformément à la loi et à nos statuts, le compte rendu de nos opérations pendant le 112^e exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1934.

Au cours de l'année 1934, la crise mondiale a continué son évolution sans que des signes d'une détente générale se soient manifestés.

L'Angleterre et les pays rattachés à la livre sterling ont enregistré une amélioration de leur situation industrielle et commerciale, amélioration due surtout à des facteurs d'ordre général ainsi qu'aux mesures de protection qui ont favorisé leur marché intérieur. Les plus récentes statistiques constatent une progression intéressante de leurs exportations, mais il est trop tôt pour en tirer des conclusions; cette progression, en effet, semble avoir été obtenue au préjudice du commerce extérieur d'autres pays dont il faut attendre les réactions.

Ces derniers sont principalement ceux qui composent ce que l'on est convenu d'appeler le Bloc-or : Belgique, France, Italie, Hollande, Suisse,

Pologne. Leurs efforts tendent à comprimer graduellement les prix de revient, de manière à ramener ceux-ci à un niveau qui rende possible la compétition sinon dans les pays nouvellement entrés dans la voie de la protection, tout au moins dans ceux qui, n'ayant à exporter que des produits agricoles et des matières premières, doivent, pour les écouler, laisser leurs frontières ouvertes aux objets fabriqués par leurs acheteurs habituels.

Les résultats de la politique poursuivie actuellement par les deux groupements — le Bloc-sterling et le Bloc-or — ne pourront être appréciés avec exactitude aussi longtemps que les marchés mondiaux resteront déprimés par suite de l'existence de stocks exagérés.

Dans les autres pays de l'ancien continent, les difficultés se sont encore accrues. Les Gouvernements, aux prises avec des embarras budgétaires et monétaires, ont renforcé les mesures de restriction et de contingentement des importations, réduisant davantage les transactions internationales dont la liquidation par la voie des clearings devient chaque jour plus ardue. A cet égard, la position actuelle de l'Allemagne — facteur des plus importants dans l'économie européenne — n'est pas sans causer des appréhensions.

En Autriche, où l'année 1934 a cependant été marquée par de graves événements politiques, une détente sérieuse est survenue dans la situation économique et financière qui paraît avoir fait un très réel progrès.

Il n'en est pas ainsi dans certains pays de l'Europe Centrale et des Balkans. Surchargeés de dettes, ils sont encore loin de pouvoir équilibrer leurs recettes et leurs dépenses. Leur crédit a été particulièrement atteint pendant les dernières années par la baisse de prix des produits agricoles et des matières premières constituant leurs principales ressources. Ils sont aussi obligés de contingentier l'importation des articles manufacturés que leurs fournisseurs hésitent d'ailleurs à livrer en présence des retards parfois longs que subissent les paiements.

La Pologne — le seul des états nouveaux qui ait pu maintenir une monnaie saine et libre — lutte non sans succès contre la crise, grâce à l'énergie avec laquelle le Gouvernement a conduit sa politique de déflation et au fait que la population s'est soumise aux mesures rigoureuses exigées par cette politique.

Il convient de citer également l'opération réalisée au mois de février par la Tchécoslovaquie, qui a décidé de dévaluer modérément sa monnaie, dans le but de ranimer son économie. Cette mesure semble avoir donné des résultats favorables, mais l'expérience est trop récente pour permettre d'en déduire des conclusions formelles.

C'est surtout la lutte contre la plaie démoralisante du chômage qui inspire les expériences tentées dans les pays industriels. C'est pour remettre ses ouvriers au travail que l'Angleterre a tourné le dos au libre-échange, que les dictatures allemande et italienne pratiquent l'économie dirigée sous des formes les plus rudes, sans égard pour la liberté de l'individu, ramenant tout à la raison d'Etat et à l'intérêt supérieur de la collectivité. La même préoccupation se retrouve à la base des dispositions, d'un caractère parfois assez erratique, prises aux Etats-Unis pour redresser une situation que l'inflation du crédit et la stagnation des affaires avaient, à certain moment, rendue tragique.

Toutes ces tentatives, de même que les interventions officielles au moyen de subventions à des industries, procèdent d'une intention louable et répondent sans doute aux nécessités de l'heure, mais elles créent un état de choses qui ne pourrait se maintenir longtemps sans danger.

En fin de compte les peuples seront amenés par la force des événements à se rapprocher, afin de confronter leurs intérêts dans un esprit de collaboration plus généreuse, seul moyen de promouvoir la paix économique et, par là même, la paix politique.

En attendant que la raison ramène les états à une meilleure compréhension de leurs intérêts réciproques, il ne reste pour la **Belgique** qu'à développer avec vigueur l'effort entrepris depuis le début de la crise pour s'adapter aux conditions nouvelles.

Les aspects sous lesquels se présente la vie économique de notre pays sont bien différents de ceux qui prévalent ailleurs : riche d'une population nombreuse et active vivant sur un territoire exigu, la Belgique ne peut vivre uniquement des ressources de son agriculture et son sous-sol ne lui livre guère qu'une matière première, le charbon.

Elle dépend de l'étranger pour une partie de sa nourriture dont l'arrivée régulière ne saurait souffrir aucun retard ; il en est de même pour la plupart des matières premières alimentant son industrie. Elle doit, par conséquent, mettre tout en œuvre pour exporter les produits de son travail afin de pouvoir supporter les charges de ces importations.

Pour exporter des produits fabriqués, il faut que la qualité comme les prix soient, pour le moins, au niveau de ceux de la concurrence.

C'est ainsi que se pose le problème des prix de revient commandés eux-mêmes par le facteur salaires.

L'usage s'est institué de faire varier les salaires d'après l'index-number. L'établissement de cet index a été l'objet de critiques acerbes ; on lui reproche de ne pas représenter la moyenne pondérée des dépenses d'un ménage ouvrier ou bourgeois. Il n'en est pas moins démontré que, durant plusieurs années, la courbe de l'indice du coût de la vie qui représente cette moyenne, a pratiquement coïncidé avec celle de l'index-number. En même temps, les variations de l'indice des prix de gros évoluaient parallèlement à l'une et l'autre de ces courbes des prix de détail, compte tenu d'un certain décalage. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Les statistiques officielles révèlent, en effet, que depuis la fin de la période d'adaptation qui a suivi la stabilisation du franc en 1926, l'écart entre l'indice des prix de détail et celui des prix de gros augmente de plus en plus par suite de la chute plus accentuée de ce dernier.

Dans les rapports que nous avons publiés depuis cette stabilisation, nous avons signalé à différentes reprises que les conditions de la production en Belgique allaient devenir moins faciles à mesure que le pouvoir d'achat du franc, sur le marché intérieur, se rapprocherait de son pouvoir d'achat sur le marché extérieur.

Les événements ont confirmé ces prévisions. A l'heure actuelle, la situation est même l'inverse de celle de 1926, car le pouvoir d'achat du franc sur le marché extérieur dépasse son pouvoir d'achat à l'intérieur du pays. Il importe donc de rétablir une juste proportion entre les prix de gros et les prix de détail.

Le Gouvernement s'est assigné cette tâche délicate en mettant en œuvre un programme de compression dans tous les domaines. Pour que le succès couronne cette politique, il faut — condition sine qua non — qu'elle soit appuyée par la bonne volonté et l'esprit de sacrifice de tous les citoyens, et que, par ailleurs, l'État ainsi que les Provinces et les Communes s'imposent également une sérieuse diminution de leur train de vie. L'équilibre du budget et l'abaissement du loyer de l'argent découleront de l'application de ces principes.

Le retour de la confiance qui en résultera entraînera rapidement la résorption désirée du chômage. De plus, on peut espérer que le rétablissement d'une situation plus normale permettra aux chefs d'industrie de reprendre leur liberté et de se dégager des entraves que la crise leur impose. Sans doute, doivent-ils se convaincre qu'il n'est pas possible, dans les conditions présentes, de travailler en ordre dispersé, chacun n'envisageant que son intérêt particulier sans se préoccuper de son voisin : la collaboration raisonnée de toutes les énergies dans un esprit large et généreux est indispensable pour redresser une économie que tant d'événements — nationaux comme internationaux — ont fini par désaxer dangereusement. Il faut se garder cependant de considérer cette organisation de l'économie intérieure comme une fin en soi. Il ne s'agit, au contraire, que d'un moyen auquel nous

devons avoir recours momentanément pour sortir du marasme. Aussitôt l'équilibre rétabli, l'industrie belge devra tendre au retour à la liberté.

Un arrêté royal du 22 août 1934, relatif à la protection de l'Epargne et à l'activité bancaire, interdit aux banques d'accepter à la fois des dépôts pour une durée inférieure à deux années et de conserver, en qualité d'associées ou d'obligataires, des intérêts dans des entreprises industrielles, commerciales ou agricoles.

Les banques qui se trouvent dans ce cas doivent, dans le délai fixé par l'arrêté, soit abandonner une des deux branches de leur exploitation, soit la confier à une société distincte.

La Société Générale de Belgique s'est conformée à ces nouvelles prescriptions législatives en constituant, le 5 décembre 1934, la **Banque de la Société Générale de Belgique** qui, à dater du 1^{er} janvier 1935, a repris « l'activité de banque de dépôts et de crédits » de la Société Générale de Belgique, telle que cette activité est définie par l'arrêté royal précité.

Le capital de 500 millions de francs de cette Banque a été, à concurrence de moitié, souscrit et libéré en espèces par la Société Générale de Belgique.

La Banque Générale du Luxembourg, la Banque Centrale de la Dendre, la Banque Centrale de la Sambre, la Banque de Courtrai et de la Flandre Occidentale, la Banque de Flandre et de Gand, la Banque Générale du Centre, la Banque Générale de Liège et de Huy, la Banque Centrale de la Dyle et du Limbourg, la Banque du Hainaut, la Banque Centrale de Namur et de la Meuse, la Banque Centrale Tournaisienne et la Banque de Verviers, toutes Banques Patronnées par la Société Générale de Belgique, ont, en vertu de décisions prises par des assemblées générales extraordinaires, souscrit les 250 millions restants du capital de la Banque de la Société Générale de Belgique.

Cette souscription a été libérée par l'apport de l'intégralité de l'actif de ces banques au 31 décembre 1934, à charge de supporter leur passif.

Le siège administratif de Bruxelles de la Banque de la Société Générale de Belgique exerce l'activité de banque de dépôts de la Société Générale de Belgique. Les 12 sièges administratifs constitués à Alost, Arlon, Charleroi, Courtrai, Gand, La Louvière, Liège, Louvain, Mons, Namur, Tournai et Verviers prennent la suite des affaires des 12 Banques Patronnées apporteuses.

Les Conseils d'Administration de ces Banques Patronnées forment les Comités d'Administration des 12 sièges de province. Ces comités continueront, comme par le passé, à gérer, dans leur rayon, les affaires de la Banque.

Le Conseil d'administration de la Banque de la Société Générale de Belgique est composé de 7 représentants de la Société Générale de Belgique et de 12 membres des Comités provinciaux d'administration représentant les sièges administratifs de province.

La mise en application, par la Société Générale de Belgique et ses Banques Patronnées, de l'arrêté royal du 22 août 1934 sur la protection de l'Epargne et l'activité bancaire, se trouve ainsi réalisée avec le minimum de changements aux traditions d'autonomie et d'initiative locale, grâce auxquelles les Etablissements de crédit du groupe de la Société Générale de Belgique ont pu acquérir leur forte situation et rendre au commerce et à l'industrie des services appréciables.

* * *

La situation de l'industrie charbonnière belge est dominée par trois facteurs essentiels :

Tout d'abord, l'œuvre de réadaptation économique entreprise à l'heure actuelle par le Gouvernement, et dont, plus que toute autre, elle est en droit d'attendre les plus heureux effets.

Ensuite, la tendance générale au nivelingement des prix des diverses caté-

gories et classes de charbon : les charbons domestiques, notamment, dont les prix étaient restés sensiblement plus élevés que ceux des autres catégories, ont vu, au cours de cette année, leur valeur diminuer notablement, par suite de la concurrence d'autres combustibles. La chute des prix qui avait affecté en tout premier lieu la classe des charbons gras, atteint donc à présent celles des charbons maigres et demi-gras.

Enfin, la technique minière qui a fait, en ces derniers temps, d'importants progrès. En raison de la nature même de son gisement, ainsi que de l'absence de routine et d'habitudes locales, le bassin de la Cambrine se prêtait mieux que tout autre à l'essai de méthodes nouvelles. Les résultats obtenus ont répondu aux espérances : dès à présent la prospérité de notre nouveau bassin est un fait acquis. Aussi le problème se pose-t-il maintenant de faire profiter également les bassins du Sud des avantages de cette nouvelle technique. Déjà plusieurs charbonnages ont réalisé des progrès tangibles dans cette voie, mais la tradition et les habitudes de travail y rendent plus difficile l'introduction des méthodes modernes d'exploitation ; le succès paraît assuré, mais il faudra un certain délai pour l'atteindre.

Ces trois facteurs essentiels — réadaptation de notre économie, évolution des prix, introduction progressive des méthodes modernes d'exploitation — démontrent amplement le besoin impérieux d'une politique de collaboration.

Il semble que la constitution de l'Office National des Charbons soit susceptible de donner, à notre industrie charbonnière, le répit qui lui est indispensable pour parfaire l'œuvre d'adaptation économique et technique. Il est pourtant utile de faire remarquer que l'entente unanime des producteurs belges, à elle seule, ne suffit pas pour régler définitivement la question charbonnière. Le problème des importations de charbon notamment conserve toute son importance, bien qu'en cette matière, grâce à l'arrangement du 5 septembre 1934, la Belgique ne se trouve plus liée vis-à-vis de l'Allemagne.

Dans le domaine international, la concurrence des divers pays producteurs de charbon a persisté avec la même ardeur. L'avilissement des prix de vente provoqué par cette compétition a fait apparaître plus nettement encore les dommages qui résultent de l'absence de toute entente. Il faut cependant souligner comme un événement heureux la conclusion récente d'un accord entre la Grande-Bretagne et la Pologne. En effet, un des principaux obstacles à la conclusion d'un arrangement plus étendu entre les producteurs résidait dans la préoccupation de l'Angleterre, au cours de ces dernières années, de reconquérir les marchés que la Pologne lui avait ravis.

En ce qui concerne l'**industrie métallurgique**, la constitution de l'Entente Internationale de l'Acier, groupant les producteurs belges, luxembourgeois, français et allemands, a mis un frein à la concurrence désordonnée qui régnait sur les principaux marchés d'exportation. Seule la Pologne poursuit encore une politique isolée ; quant à l'industrie britannique, bien que protégée sur le marché national par les droits que lui assurent les accords d'Ottawa, elle a manifesté, ces derniers temps, le désir de se rapprocher des ententes continentales. Il est superflu de signaler l'intérêt que présenterait, pour les parties en cause, un accord élargi.

A l'exportation, une stabilité et une fermeté relatives des cotations ont été conservées grâce à l'action concertée des Comptoirs créés au sein de l'Entente Internationale de l'Acier. L'effort en commun doit cependant persévéérer, et la vigilance de l'industrie métallurgique doit se porter vers les pays d'outre-mer, où ses débouchés normaux menacent de lui échapper au profit d'industries locales érigées, le plus souvent, à l'abri d'une protection douanière et même d'interventions financières gouvernementales.

La production des usines belges s'est maintenue, dans le cadre des Ententes, à un niveau sensiblement égal à celui des derniers mois de 1933. Grâce à une politique de prix modérés sur le marché intérieur,

les industries transformatrices ont pu travailler normalement et même développer leur activité.

Les producteurs nationaux, pour sauvegarder leurs possibilités de concurrence sur les marchés extérieurs, poursuivent sans désemparer leur action en vue d'améliorer les prix de revient. L'intérêt de la collectivité est intimement lié au succès de ces efforts, étant donnée la place occupée par l'industrie métallurgique dans l'économie du Pays. Une politique de transports à bon marché constitue, à cet égard, un facteur extrêmement important, parce que, compte tenu des diverses matières mises en mouvement pour la production, les frais de transport interviennent pour une part prépondérante dans le prix de revient de l'acier.

Les Ateliers de construction qui représentent une branche si développée et si variée de l'industrie nationale, continuent à souffrir des contingences économiques générales et notamment de la nécessité, pour les autres industries, d'arrêter ou de restreindre sensiblement leurs immobilisations.

D'autre part, les exportations, spécialement de matériel roulant, qui étaient autrefois très importantes, se sont réduites à l'extrême. Plusieurs marchés ont été entièrement perdus, par suite de droits d'entrée prohibitifs et des entraves apportées à la circulation des devises. Sur les rares marchés restés libres, la concurrence internationale est devenue plus intense que jamais, ce qui oblige souvent à accepter des paiements à long terme, en devises étrangères sujettes à des dévaluations et à des restrictions de transferts.

Dans cet ordre d'idées, il est à espérer que la Commission du Ducroire puisse être prochainement réorganisée pour agir rapidement avec plus de souplesse et d'efficacité.

En 1934, la construction de voitures métalliques et d'automotrices pour les Chemins de Fer belges, l'électrification de la ligne Bruxelles-Anvers, ainsi que les travaux du Canal Albert, ont compensé, dans une certaine mesure, le manque de commandes pour l'exportation et évité l'arrêt partiel, sinon total, de plusieurs ateliers.

La situation statistique des **métaux non ferreux** s'est encore sensiblement améliorée dans le courant de l'année 1934.

Malheureusement, un nouveau fléchissement du sterling, le renforcement des restrictions monétaires ou douanières déjà existantes dans certains pays et leur instauration dans d'autres ont aussi rendu plus aiguë la concurrence sur les rares marchés encore accessibles. Ces facteurs ont empêché l'adaptation des prix à un niveau mieux en rapport avec l'allure plus favorable de la consommation.

Pendant les derniers mois de l'année, il est apparu clairement que toute mesure de protection visant les produits bruts de grande consommation ne peut que provoquer la chute des prix mondiaux, celle-ci affectant aussi bien les producteurs des pays protégés que les autres.

Le tableau ci-après montre l'importance de la régression des cours :

		Cours en francs belges à fin 1933	à fin 1934
Cuivre électro	la Tonne	4,265	3,330
Cuivre standard	»	3,831	3,010
Etain	»	26,730	24,130
Plomb	»	1,327	1,110
Zinc	»	1,757	1,240

A l'heure actuelle, les entreprises intéressées ont donc à faire face à des difficultés de deux ordres : d'une part, compression des frais de fabrication nécessitée par la baisse continue des cours et, d'autre part, conquête de nouveaux débouchés pour remplacer ceux qui se ferment.

Pour l'avenir, l'assainissement progressif des marchés et l'accroissement appréciable de la consommation autoriseraient l'espérance d'une amélioration des prix et d'un relâchement des restrictions imposées dans les autres pays, si les producteurs voulaient consentir à discipliner la production par un régime d'ententes internationales.

La tendance du **cuivre** n'a pas été uniforme sur les marchés américain et européen.

Aux Etats-Unis, l'établissement en avril 1934 d'un code de l'industrie du cuivre a permis de ramener les stocks à environ 330,000 tonnes métriques, au lieu de 475,000 tonnes il y a un an, et de stabiliser le prix à 9 cents-papier, soit 1.90 franc belge.

Au dehors des Etats-Unis, les stocks, qui atteignaient 105,000 tonnes métriques à fin 1933, sont restés à peu près stationnaires et ne correspondent d'ailleurs qu'à un mois et demi environ de la consommation actuelle. Celle-ci s'est donc plutôt développée et la situation statistique est saine. Mais les prix ont pâti du dumping de certains producteurs des Etats-Unis, des augmentations constantes de production et de la concurrence provoquée à certains moments par des offres supérieures aux demandes. Le prix du cuivre électro qui se tenait au-dessus de 5 cents-or (1.80 fr. b.) il y a un an, est descendu aux environs de 4 cents-or (1.45 fr. b.)

L'évolution du marché du cuivre dépendra des mesures qui seront éventuellement prises pour adapter la production à la consommation, notamment dans les pays producteurs autres que les États-Unis.

Au cours de l'année 1934, les producteurs d'**étain** du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ont adhéré au Cartel International de l'**Etain**. Les contingents qui leur ont été reconnus jusqu'en 1936 permettront un développement raisonnable de la production.

Les dispositions prises par le Cartel ont entraîné la stabilisation du marché à des cours rémunérateurs.

Le marché du **zinc** a également bénéficié d'une bonne demande de la consommation. Malgré une augmentation de production d'environ 50,000 tonnes de la part des membres de l'Entente Internationale des

Producteurs de Zinc, les stocks à fin novembre 1934 étaient ramenés à 111,300 tonnes contre 134,200 tonnes à fin décembre 1933.

La décision du Gouvernement anglais, qui a porté le droit d'entrée sur le zinc laminé à 15 p. c. « ad valorem », avec un minimum de 5 liv. st. par tonne, a augmenté les difficultés d'exportation vers le Royaume-Uni.

De plus, un droit d'entrée sur le zinc brut empêche le fonctionnement normal de la Bourse des Métaux de Londres, lui enlève son caractère de régulatrice mondiale des cours et s'oppose à toute amélioration de ces derniers.

En attendant qu'une solution intervienne pour mettre fin à cet état de choses, l'Entente a décidé de suspendre son activité à partir du 1^{er} janvier 1935.

En ce qui concerne le plomb, l'application d'un droit d'entrée en Angleterre produit les mêmes résultats que pour le zinc. Elle exclut la régularité des transactions et sa suppression ne pourrait avoir qu'une influence favorable sur les prix, maintenant que la position statistique de ce métal s'est améliorée.

La situation des principales entreprises électriques s'est peu modifiée en 1934.

La consommation de la grosse industrie a légèrement fléchi ; par contre, un accroissement de la clientèle et certains débouchés nouveaux, notamment dans le domaine des applications domestiques, ont contribué à maintenir la consommation à un chiffre approchant celui de l'an dernier.

Les tarifs d'électricité ont, d'une manière générale, subi de sensibles réductions tantôt en exécution de clauses des contrats de concession ou de fournitures privées, tantôt à la suite d'ajustements librement consentis par les entreprises de production et de distribution d'électricité, tantôt par la mise en vigueur, de plus en plus généralisée, de

tarifs spéciaux selon la nature et les conditions d'utilisation de l'énergie électrique.

Etant donné les critiques nombreuses formulées en ces derniers temps à l'endroit des tarifs d'électricité, il est intéressant de constater que les prix de l'énergie électrique vendue par les sociétés privées n'ont guère cessé de diminuer en valeur-or depuis la période d'avant-guerre et qu'ils sont actuellement, en moyenne, à des index respectifs nettement inférieurs à l'index général des prix de détail du royaume.

Il est permis d'espérer que les pouvoirs publics ne porteront pas atteinte, par des mesures arbitraires, au libre développement des sociétés d'électricité qui ont, à grands renforts de capitaux, tenu leurs installations à la hauteur des progrès techniques.

Dans l'industrie verrière, l'année 1934 a été marquée par la suspension des accords qui unissaient les producteurs nationaux — c'est-à-dire l'Union des Verreries Mécaniques Belges et la Société Glaces et Verres — d'une part, aux producteurs tchèques d'autre part. Cette mesure, prise d'un commun accord entre les associés, avait pour but de rendre aux usines du pays la souplesse voulue pour pallier les conséquences de l'apparition, sur le marché belge, de nouveaux fabricants indépendants.

En effet, une ancienne verrerie à bouche a été équipée suivant le procédé Fourcault et mise en marche au début de 1934; une autre monte également le même système et a annoncé sa mise en route pour le courant de 1935.

Ces initiatives sont incontestablement contraires aux intérêts de cette industrie nationale qui, depuis 1929, souffre durement des difficultés d'exportation.

Aucun événement nouveau n'est venu modifier la situation déprimée de la grosse industrie chimique.

Les divers éléments de cette industrie ont subi un sort commun,

à de rares exceptions près : à un nouvel affaiblissement des prix de vente sont venues s'ajouter d'autres difficultés à l'écoulement des produits. C'est ainsi que les possibilités de livraisons s'écartent de plus en plus des puissants moyens de production dont cette industrie dispose dans le pays.

L'industrie de la **soie artificielle**, qui est essentiellement exportatrice, se heurte à des restrictions constantes décrétées par la plupart des pays consommateurs.

On constate cependant une légère tendance à l'augmentation des ventes. Ce résultat est atteint par la diminution des prix de revient et par l'amélioration de la qualité.

La contraction du commerce international a continué d'exercer une influence déprimante sur l'activité des **affaires maritimes**.

Le Gouvernement a alloué aux armements belges une aide indispensable mais insuffisante. La plupart des Etats l'avaient précédé dans cette voie. L'Angleterre elle-même a décidé, dans ces derniers temps, d'accorder son appui financier à une partie de sa flotte marchande.

Une faible amélioration du volume des transports se dessine.

Dans l'**industrie du coton et du lin**, la crise se manifeste à la fois par la régression dans la valeur des exportations, par les pertes accusées dans les bilans et par l'accentuation du chômage.

Certaines filatures de coton, représentant environ 12 p. c. des broches belges, sont arrêtées depuis plusieurs années ou même désaffectées. Les autres filatures travaillent à quelque 60 p. c. de leur capacité de production.

Les filatures de lin ne produisent qu'à 50 p. c. ou même 25 p. c. de leur capacité. La concurrence anglaise est aiguë sur les marchés internationaux

et les usines françaises écoulent en Belgique, à n'importe quel prix, l'excédent de leur fabrication.

Les exportations du tissage sont également en nouveau recul par rapport à 1933.

Pour l'industrie lainière, l'année 1934 s'était ouverte sous des auspices favorables. Le marché de la laine s'était notablement raffermi et la confiance semblait renaitre.

Malheureusement, une nouvelle baisse de la Livre et du Dollar provoqua l'effondrement des prix de la laine ; la dépréciation, au cours de l'exercice, peut être estimée à 40-45 p. c. Elle entraîna la raréfaction des ordres.

Les cotations de l'industrie anglaise en livres dépréciées, les contingements en nature et en devises, et des conflits ouvriers ont fait tomber le degré d'occupation des usines à environ 35 p. c. de leur capacité.

Le fond de la crise paraît néanmoins atteint et certains signes d'amélioration se font jour.

* * *

Au Congo, les deux branches principales de l'activité économique, les mines et l'agriculture, résistent à la dépression générale et manifestent une tendance au redressement.

La production du cuivre du Katanga s'est relevée. L'Union Minière a suivi la politique de maintenir sa production au niveau des demandes de sa clientèle. Ses usines marchent depuis quelques mois à l'allure mensuelle d'environ 11,000 tonnes. Ce développement d'activité de l'Union Minière n'a pas manqué d'exercer une influence bienfaisante sur le commerce du Katanga et sur le trafic des chemins de fer et des voies fluviales.

Malheureusement, les cours du métal sont restés fort bas, au détriment des producteurs du monde entier. Un mouvement en faveur de la formation d'un cartel du cuivre se dessine à l'heure actuelle; son aboutissement entraînerait immédiatement des effets heureux.

Le sous-sol du Katanga et des régions orientales de la Colonie est riche en minerais stannifères. La production d'étain du Congo et du Ruanda-Urundi devient un facteur important du marché mondial. En 1934, elle a été d'environ 4,500 tonnes — quota reconnu par le Cartel — et elle ira croissant d'année en année.

La production de l'or suit, elle aussi, une ligne ascendante. Elle a atteint en 1934 environ 12,000 kilogrammes et est appelée à s'étendre, grâce surtout à la mise en valeur des gisements filoniens ainsi qu'aux remarquables progrès techniques réalisés en ces derniers temps.

La production diamantifère est demeurée active. Les producteurs congolais ont continué à participer au Diamond Syndicate qui s'efforce, tout en soutenant les prix, de coordonner la production et les ventes.

Les activités accessoires de ces industries extractives se développent sans cesse. C'est ainsi que, tout en restant le premier producteur de radium du monde, le Congo place sur le marché des quantités croissantes de cobalt, de platine, de palladium et d'argent. Le tantale et le molybdène s'ajouteront bientôt à cette liste de métaux rares que l'on trouve associés principalement aux minerais cuprifères et stannifères.

Les indications qui précèdent témoignent de la situation prospère, dans son ensemble, de l'activité minière.

L'agriculture est dans une position moins bonne. Elle se ressent davantage de la baisse des cours sur les marchés mondiaux, bien qu'elle ait perfectionné sa technique. Les méthodes de culture, la sélection habile des espèces à planter ont amélioré les rendements. Les frais généraux ont été comprimés au point que leur niveau ne pourrait plus être abaissé sans danger.

L'exportation de l'huile de palme et des noix palmistes est restée considérable, malgré le fléchissement des cours durant une grande partie de l'exercice ; une reprise sensible est intervenue récemment, et rend plus satisfaisantes les opérations de cette branche importante de l'agriculture coloniale.

Le coton devient un des facteurs prédominants de l'économie congolaise. L'indigène, qui avait montré à l'origine peu de goût pour cette culture, est aujourd'hui le premier à solliciter l'extension des plantations. Il y trouve, dans bien des régions, sa principale ressource. Il apprécie de pouvoir, en s'y adonnant, continuer à vivre dans son milieu naturel, sans modification profonde de son genre de vie.

La récolte de 1934 a été abondante et de bonne qualité. Elle a atteint environ 20,000 tonnes de coton-fibres qui équivalent, dès à présent, au tiers des besoins de l'industrie textile belge. La campagne qui commence portera sur des superficies plus grandes encore que celles de 1934.

La production du café, comme celle du cacao, est en très forte augmentation et obtient des prix légèrement rémunérateurs. Le sucre de canne progresse d'année en année en quantité et en pureté.

Les exportations des bois de qualité marquent une avance, les essences congolaises étant recherchées par l'ébénisterie de luxe.

La culture des plantes fibreuses et des fruits pénètre dans le Bas-Congo.

En somme, les difficultés de l'heure présente, loin de décourager les colons et les sociétés agricoles, les ont incités à redoubler d'énergie et d'ingéniosité. Tout relèvement des prix de vente récompensera leurs efforts.

L'élevage a fait des progrès appréciables. Le cheptel est en augmentation constante et dans un état sanitaire remarquable grâce à l'expérience acquise et aux conseils d'une médecine vétérinaire avertie.

La diminution de la population blanche et la réduction de la capacité d'achat des indigènes se répercutent sur le commerce d'importation. On constate cependant, là aussi, des symptômes d'amélioration, résultant en partie de l'élimination des maisons de commerce trop faibles pour résister à la crise et en partie de l'écoulement à peu près complet des stocks trop importants accumulés pendant les années de prospérité.

Les compagnies de transport ont vu, en général, s'amplifier le volume des expéditions, surtout à l'exportation. Elles ont consenti, dans un esprit de solidarité, des abaissements de tarifs qui ont exercé une influence déprimante sur le produit brut de leur exploitation, mais qui étaient imposés par l'intérêt général. Ces organismes se sont d'ailleurs appliqués à atténuer les conséquences du fléchissement de leurs recettes par la mise en œuvre d'une politique ordonnée d'économies et de rationalisation.

Nous ne pouvons manquer de mentionner les nouvelles extensions de chemins de fer qui viennent d'être réalisées avec succès dans l'Uele et qui favoriseront l'expansion agricole de cette province.

L'outillage économique de la Colonie s'est enrichi en outre, en 1934, de quatre Centrales hydro-électriques d'une certaine importance : celle de la M'Pozo, près de Matadi, qui alimente notamment les services de manutention du Port; celle de la N'Zorro, qui dessert une partie des installations de la Société de Kilo-Moto, celle de Piana, qui est affectée aux opérations industrielles de la Société Géomines, et celle de Tshala qui appartient à la Société Minière du Bécéka.

Compte tenu des exploitations qui fonctionnent déjà dans le Katanga, dans la Province orientale et dans le Bas-Congo, la Colonie est pourvue, à l'heure actuelle, de huit centrales hydro-électriques disposant d'une puissance totale installée de plus de 80,000 HP et d'un réseau de lignes de transport à haute tension s'étendant sur près de 700 kilomètres.

L'économie congolaise ne cesse donc de consolider sa structure et affirme une vitalité accrue.

Cette impression se fortifie à l'examen du mouvement du commerce extérieur. Si le chiffre des importations par le port de Matadi a encore diminué, le tonnage des exportations a continué à se relever dans une mesure largement supérieure à cette diminution. On peut en déduire, comme nous le disions l'an passé, que la Colonie, ayant terminé le pre-

mier stade de son équipement industriel, est entrée dans la période attendue de production et de rendement.

On constate en outre que, malgré l'avilissement accentué des prix, la valeur des produits d'exportation, en 1934, dépasse notablement 1 milliard de francs et correspond approximativement au chiffre moyen des cinq années qui ont précédé la crise.

Le problème démographique, qui est à la base même de toute œuvre de civilisation et dont la solution conditionne tout progrès matériel, ne revêt plus le caractère d'acuité qu'il avait à l'époque des grands travaux d'immobilisation. Les statistiques accusent, en beaucoup d'endroits, un accroissement sérieux de la population indigène. Si l'intensification des services médicaux officiels y a contribué, il est juste de rappeler que les entreprises privées ont, dans le même but, consenti d'importants sacrifices. Leurs efforts n'ont pas été limités à ces initiatives d'ordre purement humanitaire ; ils se sont étendus souvent, avec des résultats marquants, à l'éducation sociale et à la formation professionnelle de leurs collaborateurs indigènes.

Nous pouvons conclure que le Congo conserve des assises solides ; son organisation économique est restée intacte malgré cinq années de dépression universelle et les perspectives d'avenir sont nettement favorables.

Nous passons à l'examen du bilan.

PASSIF

A. de la Société envers elle-même :

<i>Fonds social</i> : 800,000 parts de Réserve	fr.	1,000,000,000.
Fonds de réserve	»	828,933,000.
Prime d'émission indisponible	»	288,000,000.
	fr.	2,116,933,000.

B. de la Société envers les tiers :

Obligations de la Société Générale.	fr.	103,994,500.
Obligations 3 p. c. des Manufactures de Glaces	»	463,000.
Obligations 3 p. c. des Ch. de fer du Nord de la Belgique	»	9,904,500.
Comptes courants	fr.	4,382,865,442.18
Comptes d'ordre :		
Divers	fr.	5,609,311,481.35
Déposants (titres)	»	7,933,108,712.
Cautionnements statutaires (déposants)	fr.	13,542,420,193.35
Solde en bénéfice à répartir.	fr.	Pour mémoire.
		127,352,000.
	Total. fr.	20,283,932,635.53

ACTIF

Immeubles et mobilier	fr.	20,000,000.
Caisse, Compte courant à la Banque Nationale et aux Chèques postaux.	fr.	346,934,273.12
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme.	»	244,138,531.56
Portefeuille :		
Effets à recevoir	»	1,135,139,247.33
Bons du Trésor et Fonds Publics	»	107,480,511.46
Obligations	»	7,960,400.
Actions de la Banque de la Société Générale de Belgique	»	250,000,000.
Débiteurs	»	2,566,159,604.28
Actions de diverses Sociétés	»	1,950,229,494.74
Participations Financières	»	113,470,379.69
Comptes d'ordre :		
Divers	fr.	5,609,311,481.35
Dépôts de titres	»	7,933,108,712.
Cautionnements statutaires.		
	Total. fr.	13,542,420,193.35
		Pour mémoire.
	Total. fr.	20,283,932,635.53

PASSIF
Fonds social. Le fonds social s'élevait, fin 1933, à . . fr. 2,116,933,000. »

représenté par 800,000 Parts de Réserve,
et comprenant : le capital proprement dit. fr. 1,000,000,000. »
les réserves » 1,116,933,000. »
Sur le bénéfice de 1934 nous opérons le
prélèvement statutaire de . » 12,120,000. »
de sorte que le fonds social atteindra au total fr. 2,129,053,000. »
—————

**Profits
et pertes.** Après divers amortissements et déduction de
fr. 2,918,182.20 payés au personnel à titre de parti-
cipation aux bénéfices, le bénéfice net ressort à fr.
auxquels il y a lieu d'ajouter le report à nouveau
du précédent exercice, soit fr. 121,200,000. »
Ensemble . . fr. 6,152,000. »
—————
127,352,000. »

Nous vous proposons de répartir le solde net comme suit, confor-
mément à l'article 8 des statuts :

Au fonds de réserve : 10 p. c.	fr. <u>12,120,000. »</u>
Premier dividende de 5 p. c. au capital . . .	» <u>50,000,000. »</u>
Au fonds de bienfaisance.	» <u>400,000. »</u>
Tantièmes statutaires	» <u>2,480,000. »</u>
Second dividende	» <u>62,000,000. »</u>
Report à nouveau	» <u>352,000. »</u>
	fr. <u>127,352,000. »</u>

—————

Le coupon de l'exercice 1934 (n° 31) de chacune
des 800,000 Parts de Réserve sera donc payable
par 140 francs brut.

Le montant des obligations de la Société Générale, en circulation au 31 décembre 1934, est de . . . fr. **Obligations.**
103,994,500. »

Obligations 3 p. c. . . . fr.	500
— 3 1/2 p. c. . . . " 11,500	
— 4 p. c. . . . " 23,450,500	
— 4 1/2 p. c. . . . " 8,194,500	
— 5 p. c. . . . " 49,995,500	
— 5 1/2 p. c. . . . " 22,233,000	
— 6 p. c. . . . " 109,000	

La comparaison, pour 1933 et 1934, des comptes courants créditeurs s'établit comme suit :

En 1933 . . . soldes créditeurs fr.	4,155,948,981.35
En 1934 . . . " " " 4,382,865,442.18	

L'estimation de l'ensemble de nos propriétés immobilières reste portée à fr. après amortissement des immobilisations faites au cours de l'exercice.

Notre encaisse et nos avoirs à la Banque Nationale et aux Chèques postaux, s'élèvent à . fr. 346,934,273.12 **Encaisse.**

Nos placements à vue et à très court terme, ainsi que les sommes qui nous sont dues par nos Correspondants-Banquiers, ressortent à " 244,138,531.56 **Comptes courants Banquiers.**

Notre portefeuille renferme :
des effets pour un montant de fr. 1,135,139,247.33 a) **Effets.**
des bons à court terme, émis par le Gouvernement Belge; b) **Bons du Trésor et Fonds publics.**

des obligations 5 p. c. Emprunt Belge 1930 ;
des actions privilégiées Chemins de fer Belges
(intérêts 6 p. c. garantis par l'État) ;
des actions privilégiées Chemins de fer Léopoldville-
Katanga-Dilolo (intérêts 7 p. c. garantis
par la Colonie)
pour un montant de fr. 107,480,511.46

L'ensemble de ces disponibilités représente
donc fr. 1,833,692,563.47

**Obligations
de diverses
sociétés.** Le Portefeuille Obligations, évalué à fr. 7,960,400. »
comporte :

des Obligations 4 1/2 p. c. de l'Union Minière du Haut-Katanga ;
des Bons de Caisse 5 p. c. Ville de Bruxelles remboursables en 1938 ;
des Bons du Trésor Chinois 8 p. c. Chemin de fer Lung-Tsing-U-Haï.

**Actions
de la Banque
de la Société
Générale
de Belgique.** Nous avons fait figurer provisoirement sous cette
rubrique le montant de notre souscription au capital
de la Banque de la Société Générale de Belgique
qui a été constituée le 5 décembre dernier fr. 250,000,000. »

**Comptes
courants.** La comparaison pour 1933 et 1934 des comptes
courants débiteurs s'établit comme suit :

En 1933 : soldes débiteurs	fr. 2,262,615,692.73
» 1934 . . . »	» 2,566,159,604.28

**Actions
de diverses
sociétés.** Le Portefeuille Actions est inscrit pour fr. 1,950,229,494.74
**Participations
financières.** et les Participations Financières pour » 113,470,379.69
soit au total. . . . fr. 2,063,699,874.43

Nous donnons ci-après quelques renseignements sur les principales Sociétés dans lesquelles la Société Générale est intéressée.

I. — CHEMINS DE FER.

Malgré les circonstances difficiles, la marche des affaires dont la **Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises** détient des participations, reste satisfaisante.

Bien que le rendement du portefeuille ait été moins important et que l'activité de la Compagnie se soit ressentie de la restriction des travaux publics, tant en Belgique qu'à l'étranger, les résultats de l'exercice clos le 30 juin 1934 ne sont que légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Le bénéfice s'est élevé à 12,378,000 francs et le dividende à fr. 32.90 net, contre 36 francs.

Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer. — L'amélioration constatée pendant l'exercice précédent dans l'exploitation des wagons-citernes s'est accentuée, mais la situation est restée inchangée pour les wagons ordinaires.

Les pourparlers engagés depuis longtemps déjà, sous l'égide de la Compagnie, en vue de la concentration des principales Sociétés s'occupant de la location de matériel roulant en Europe, ont abouti. Celles-ci groupent plus de 21,000 wagons, outre des dépôts de matériel, des ateliers de réparation et diverses participations.

Société Belge de Chemins de Fer en Chine. — Le Gouvernement chinois poursuit activement la réorganisation de son réseau de

chemins de fer, mais jusqu'ici sans effets pour les porteurs d'emprunts chinois, dont les droits restent toujours méconnus.

Les Sociétés intéressées continuent cependant à faire tous leurs efforts pour ramener les autorités chinoises au respect des engagements contractés ou, tout au moins, pour arriver à un arrangement sauvegardant les intérêts en cause.

Les perspectives ouvertes par l'industrialisation des provinces, par la modernisation des grands centres et par le programme de travaux d'utilité publique ont décidé la Société Belge à organiser, en Chine, la représentation commerciale et technique de notre industrie métallurgique.

Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres. — L'exercice 1933-1934 a, comme le précédent, pâti des difficultés économiques générales.

Les recettes brutes en piastres accusent une légère augmentation, mais les recettes nettes, exprimées en francs, marquent d'une année à l'autre un fléchissement de plus de moitié par suite de la dépréciation de la monnaie argentine, qui a été comptée au change de 4 francs français ; toutefois, les bénéfices réalisés au cours de l'exercice ont été portés en compte au change moyen des transferts en 1933-1934, soit à 4 fr. 687 et le produit net ressort finalement à 5,729,000 francs, contre 6,505,000 pour l'an dernier. Après déduction de l'intérêt et de l'amortissement des obligations, il est resté un solde de 877,000 francs qui a été affecté à la Réserve.

Les recettes des cinq premiers mois de l'exercice en cours sont un peu supérieures à celles de la période correspondante de l'année précédente.

Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri. — Les résultats de 1934 seront sensiblement égaux à ceux de 1933, grâce à une nouvelle compression des dépenses d'exploitation qui a compensé la diminution des recettes et l'augmentation sérieuse des frais généraux qu'a provoquée le paiement imposé du salaire plein pendant six mois à 250 agents inutilisés.

La Cour d'Appel vient de prendre en délibéré les deux affaires Prince-Henri contre État Grand-Ducal pour violation des stipulations de son cahier des charges et d'engagements souscrits.

Contrairement à notre attente, l'ensemble des questions ferroviaires n'a pas progressé; toutefois, l'État luxembourgeois assume actuellement lui-même l'exploitation de tous les réseaux à voie étroite du pays et a conclu un nouvel arrangement provisoire avec l'Alsace-Lorraine touchant la continuation de l'exploitation du réseau Guillaume-Luxembourg.

II. — CHARBONNAGES.

TABLEAU COMPARATIF DE LA PRODUCTION
des Charbonnages patronnés par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE
(Ancien bassin)

SOCIÉTÉS	1913	1930	1931	1932	1933	1934
Ouest de Mons . . .	Tonnes 405,100	Tonnes 683,000	Tonnes 670,000	Tonnes 543,000	Tonnes 640,000	Tonnes 612,000
Hornu et Wasmes . . .	477,800	660,000	550,000	453,000	585,000	622,000
Produits	527,900	612,900	551,900	380,500 ⁽¹⁾		
Levant du Flénu . . .	551,000	549,000	463,800	278,900 ⁽²⁾	710,350	733,900
Charbonnages Belges. .	650,200	824,400	713,900	482,000	624,600	651,300
Monceau-Fontaine . . .	654,600	808,200	884,000 ⁽³⁾	1,002,000	1,193,000	1,255,000
Marcinelle-Nord. . . .	370,700	444,500	371,400 ⁽⁴⁾			
Charbonnages Réunis . .	605,400	542,000	532,000	424,000	515,800	574,500
Gouffre	321,000	331,000	329,000	246,000	292,000	278,500
Bois d'Avroy. . . .	299,000	250,100	244,900	199,700	218,500	239,600
TOTAUX. . .	4,862,700	5,705,100	5,310,900	4,009,100	4,779,250	4,966,800

⁽¹⁾ Y compris la production des Charbonnages du Levant du Flénu, pendant le mois de décembre 1932.

⁽²⁾ Du 1^{er} janvier au 30 novembre 1932.

⁽³⁾ Y compris la production des Charbonnages Marcinelle-Nord (depuis octobre 1931).

⁽⁴⁾ Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1931.

Charbonnages André Dumont. — Cette Société maintient des résultats bénéficiaires qui témoignent de ses efforts, tant dans le domaine technique que commercial, pour surmonter les difficultés qui entravent la marche des exploitations houillères et dont la chute des prix est une des conséquences.

La production de 1934 a atteint le chiffre de 1,223,800 tonnes. On attend de la réorganisation de l'industrie charbonnière belge une résorption des stocks.

Charbonnages de Beeringen. — La production nette obtenue en 1934 s'est élevée à 963,000 tonnes, en augmentation de 133,000 tonnes sur l'extraction de l'année précédente.

La Société recueille le bénéfice des importants travaux préparatoires qu'elle exécute depuis plusieurs années et a pu enregistrer une amélioration appréciable du prix de revient. L'effet en est malheureusement contrarié par la situation déprimée du marché charbonnier.

Charbonnages de Houthaelen. — La Société a continué ses travaux en appliquant un programme restreint qui tient compte de la situation de l'industrie charbonnière et des conditions du marché financier.

La décongélation du puits 1 s'est opérée sans mécomptes, et la remise en état du cuvelage, qui suit normalement la décongélation, est terminée.

Au puits 2, qui est creusé jusqu'à 740 mètres, la décongélation s'effectue en ce moment selon un processus analogue à celui du puits 1.

Charbonnages Dahlbusch. — Les comptes de 1933 font ressortir un léger bénéfice de R.M. 1,382.65, mais après amortissements de R.M. 712,345.65 sur installations et du solde déficitaire des exercices précédents.

Charbonnages Réunis « Laura & Vereeniging » (Hollande). — Le bénéfice de 1933 a permis de consacrer 350,000 florins aux amortissements et de reporter à nouveau 119,400 florins.

L'écoulement de la production reste malaisé, les frontières se fermant de plus en plus à l'importation des charbons hollandais. Le marché national, par contre, est demeuré complètement ouvert aux combustibles étrangers pendant toute l'année 1933, ce qui a entraîné une nouvelle réduction de la production à 1,263,700 tonnes.

L'extraction de 1934 s'établit à 1,116,400 tonnes.

The Chinese Engineering and Mining Company Limited (Kaiping). — La dépression commerciale et les grèves engendrées par la crise du pouvoir politique dans le Nord de la Chine ont eu une influence défavorable sur l'activité et sur les résultats financiers de la Kailan Mining Administration. L'extraction a diminué de 650,000 tonnes environ, tandis que les ventes passaient de 4,005,000 tonnes en 1932-1933 à 4,134,000 tonnes en 1933-1934.

Un accord est intervenu récemment entre la Chinese Engineering and Mining Company d'une part, la Lanchow Company, d'autre part et le Gouvernement Chinois de troisième part, en ce qui concerne les droits de la Kailan Mining Administration sur le bassin houiller de Kaiping. La Kailan Mining Administration est désormais soumise aux lois minières de la Chine et le titre juridique en vertu duquel elle travaille est une concession gouvernementale. Il est permis d'espérer que l'organisation nouvelle assurera à l'entreprise l'appui et la collaboration des autorités chinoises.

III. — MÉTALLURGIE. — ATELIERS DE CONSTRUCTION.

Société d'Angleur-Athus. — Les comptes de l'exercice 1933/1934 révèlent une sensible amélioration. En dépit de la baisse ininterrompue des prix du combustible, la perte d'exploitation des Charbonnages

est en régression, grâce à une sévère compression des prix de revient.

Dans les Divisions métallurgiques, les prix de revient ont également été comprimés et, les prix de vente ayant été stabilisés par l'action du Cartel de l'Acier et des Comptoirs internationaux, l'exploitation des Usines a laissé un bénéfice industriel.

Société John Cockerill. — Les résultats industriels de l'exercice 1933-1934 sont en progrès notables. Les prix de revient ont été sérieusement abaissés et le chiffre d'affaires a dépassé de 30 p. c. celui de 1932-1933, sauf dans la construction mécanique. Le bénéfice industriel se chiffre par 27,966,000 francs contre une perte de 1,049,000 francs pour l'exercice précédent. Ce bénéfice, augmenté d'un prélèvement de 25,034,000 francs sur le compte « Plus-value de réévaluation », a permis de couvrir les charges financières, frais généraux et impôts et d'affecter une somme de 8 millions de francs à des liquidations diverses.

Le carnet de commandes est également en amélioration.

Société Anonyme des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence. — Le Bilan clôturé au 30 juin 1934 fait ressortir un bénéfice de 46,389,000 francs, qui a permis la distribution d'un dividende de 250 francs net par part sociale, contre 125 francs net, l'an dernier.

La production de fonte a été de 821,386 tonnes, contre 870,649 tonnes pour l'exercice précédent et celle des lingots de 753,931 tonnes, contre 782,899 tonnes.

Société Métallurgique de Sambre et Moselle. — Les résultats de l'exercice 1933-1934 reflètent un redressement remarquable. Les comptes de fabrication et rentrées diverses soldent par un boni de 20,989,000 francs, alors qu'ils accusaient en 1932-1933 une perte de 6,129,000 francs.

La modernisation des usines, notamment des fours à coke et hauts fourneaux, se poursuit conformément au programme tracé, et la liaison des divisions de Montigny et de Châtelineau se trouve réalisée.

La Société attend de ces transformations une diminution de ses prix de revient, d'autant plus importante qu'elles permettent la fabrication, dans la seule division de Montigny, des fontes et aciers bruts représentant sa quote-part dans les Ententes.

Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange (Hadir). — L'exercice clos le 31 décembre 1933 a laissé un bénéfice brut de 37,785,000 francs.

Après affectation de 23,500,000 francs aux amortissements, le solde, soit 14,287,000 francs, a assuré la distribution d'un dividende de 120 francs par titre. Ce dividende a permis d'apurer l'arriéré, pour les exercices 1931 et 1932, des intérêts récupérables prévus à l'article 26 des statuts.

L'amélioration des résultats provient, pour l'usine de Differdange, à la fois de la réduction des prix de revient et de la mise en vigueur, depuis le 1^{er} juin 1933, de l'Entente Internationale de l'Acier.

L'activité de l'usine de Saint-Ingbert a été également très satisfaisante, notamment pendant le second semestre.

Les perspectives de l'exercice 1934 sont favorables.

Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange (Arbed). — Les bénéfices de 1934 sont en sensible progression sur ceux de l'exercice précédent.

Bien que l'état de la Trésorerie reste satisfaisant, il y a toutefois lieu de signaler les difficultés provoquées par le blocage de sommes importantes dans les clearings belgo-allemand et franco-allemand.

Les Ateliers Métallurgiques. — La Brugeoise et Nicaise et Delcuve. — Le résultat déficitaire de ces deux Sociétés provient princi-

palement de pertes de change sur commandes anciennes qui étaient payables à longues échéances. La Bruggeoise vient de procéder à sa réorganisation financière.

IV. — MÉTAUX NON FERREUX.

La **Société Générale des Minérais** a développé son activité pour parer, dans la mesure du possible, aux entraves de plus en plus nombreuses dont souffre le commerce international.

Malgré la répercussion que la baisse continue des cours a eue sur ses résultats, la Société pourra vraisemblablement, grâce à la compression énergique de ses frais généraux, clôturer l'exercice 1934 avec un bénéfice équivalent à celui de l'année précédente. Celui-ci s'était élevé à Frs. 4,047,000 et il avait été distribué 3 p. c. au capital versé.

Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne. — Pour répondre aux demandes de la clientèle, la production de zinc brut en 1933 a été portée à 85,146 tonnes, en augmentation de 23,500 tonnes sur celle de 1932.

La Société a utilisé ainsi la faculté consentie par le Comité du Cartel du Zinc, moyennant le paiement des indemnités de compensation prévues.

Le bénéfice net de l'exercice 1933 accusé au compte de Profits et Pertes a atteint Frs. 6,533,000 contre Frs. 3,723,000 au bilan précédent.

La **Société Générale Métallurgique de Hoboken** a pu conserver à ses différentes divisions d'exploitation une activité satisfaisante, spécialement en matières premières diverses pour traitement à façon.

Après affectation d'une somme de 23 millions de francs au fonds d'amortissement, les résultats au 30 juin 1934 ont permis de maintenir le divi-

dende à 15 p. c., et de reporter à nouveau 21,179,000 francs contre 20,587,000 l'année précédente.

Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalié. — L'exercice clos au 30 juin 1934 a laissé un bénéfice d'exploitation de Frs. 2,138,000, après déduction des frais généraux et des charges financières.

En raison de la baisse des cours des métaux et des valeurs mobilières, un amortissement de Frs. 5,321,000 a été effectué sur magasins et participations.

Une somme de Frs. 9,306,000 a été prélevée sur la réserve de Frs. 111,092,000 pour apurer le solde déficitaire de l'exercice et le report défavorable des années précédentes.

Au cours de 1933, la situation de la **Société Anonyme G. Dumont et Frères, à Sclaigneaux**, s'est légèrement améliorée, grâce à la réorganisation financière réalisée en 1932.

L'exercice 1933 s'est clôturé par une perte de Frs. 2,156,000, après un amortissement de Frs. 2,405,000 sur magasin « minerais et métaux ».

Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie. — Le Bilan de 1933 s'est clôturé par un bénéfice de l'ordre de deux millions de zlotys qui a été consacré en majeure partie à des amortissements.

Les résultats industriels de 1934, tant des charbonnages que des usines à zinc, sont encore largement bénéficiaires, mais la dépréciation importante des cours du zinc obligera la Société à réduire, dans de fortes proportions, l'estimation de ses stocks de minerais et métaux.

V. — ÉLECTRICITÉ.

La **Société de Traction et d'Électricité** a distribué pour 1933 les mêmes dividendes que précédemment, c'est-à-dire 5 francs net aux actions privilégiées et 60 francs aux actions de capital.

Ainsi qu'il résulte des indications fournies par cette Société dans son rapport annuel, la plupart de ses filiales continuent à enregistrer des résultats satisfaisants.

Au cours de leur dernier exercice, les filiales de la **Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (Electrobel)** ainsi que les Sociétés dans lesquelles elle possède une participation importante, ont obtenu, de façon générale, des résultats satisfaisants; les dividendes ont pu, pour la plupart, être fixés aux taux antérieurs, cependant que d'autres participations, notamment celle détenue dans les Centrales Électriques des Flandres et du Brabant, sont redevenues rémunératrices.

Les résultats bénéficiaires de l'Electrobel sont, pour 1934, sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent, lesquels, après d'importants amortissements, avaient donné lieu à la répartition d'un dividende brut de 70 francs.

VI. — VERRERIES.

Le bilan des **Verreries de Mariemont**, arrêté au 30 juin 1934, a laissé, après amortissements sur portefeuille, un solde bénéficiaire de Frs 1,371,000, qui a permis de répartir un dividende net de 15 francs par titre, identique à celui de l'exercice précédent, et de reporter à nouveau une somme de Frs. 424,000.

Société des Cristalleries du Val-Saint-Lambert. — Les conditions économiques ont continué à peser lourdement sur l'activité de la Société. Celle-ci, malgré la renommée de ses fabricats, rencontre les plus grandes difficultés à les écouler, les marchés étrangers qui constituent ses principaux débouchés, devenant de moins en moins accessibles.

Le solde défavorable de l'exercice 1933-1934, soit 6,706,138 francs, a été balancé par un prélèvement sur le compte de réserve.

VII. — INDUSTRIES CHIMIQUES.

Union Chimique Belge. — Le bénéfice d'exploitation de 1933 a atteint Frs. 24,072,000, tandis que les charges financières, frais généraux d'administration et des services de recherches, se sont élevés à Frs. 30,924,000. L'excédent de ces charges ainsi que les amortissements reconnus nécessaires ont été couverts par un prélèvement de Frs. 18,860,000 sur la réserve extraordinaire.

Fabrique de Soie Artificielle de Tubize. — Le compte de Profits et Pertes de cette Société a fait apparaître pour 1933 un total créditeur de Frs. 16,887,000, comprenant Frs. 5,077,000 de bénéfice industriel et Frs. 11,637,000 de profits sur change et sur cession de titres du portefeuille.

Cette somme a été absorbée notamment par diverses charges financières et par des amortissements sur immeubles et matériel réévalués.

Les difficultés de vente du coke s'étant atténuées, la production de la **Société Carbonisation Centrale** a été augmentée au cours de 1934, et actuellement la cokerie est alimentée aux deux tiers de sa capacité. Cette production a été entièrement écoulée et à des conditions sensiblement meilleures qu'en 1933.

Le bilan au 31 décembre 1933 s'est clôturé par un bénéfice de 4,767,000 francs qui a été porté aux amortissements. Les résultats de 1934 seront plus favorables.

Par contre, la **Société Carbochimique** a subi, en 1934, une réduction de son chiffre d'affaires en raison de la contraction des exportations d'engrais azotés.

L'exercice 1933 a laissé un bénéfice de 4,614,000 francs qui a été affecté aux amortissements ; les comptes de 1934 solderont vraisemblablement sans perte.

VIII. — NAVIGATION.

Union Financière et Maritime (Ufimar). — Le commerce maritime a continué à souffrir de la raréfaction des transports. Néanmoins les revenus du portefeuille de la Compagnie sont en légère augmentation sur ceux de 1933. D'autre part, la réalisation avantageuse de certains titres permettra de clôturer le bilan de 1934 en bénéfice, tout en apurant le découvert en banque.

IX. — BANQUES. — ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT. ASSURANCES.

La stabilité du Belga sur le marché monétaire international ne s'est pas démentie ; elle apporte à nos importateurs et à nos exportateurs un élément appréciable de sécurité.

Le taux d'escompte fut au début de l'exercice 1934, comme durant toute l'année 1933, de 3 1/2 p. c. Le 28 août, il a été ramené par la Banque Nationale de Belgique à 2 1/2 p. c.

En raison des circonstances générales, les émissions faites en 1934 ont été peu nombreuses.

Les **Banques patronnées**, grâce à la grande prudence qui n'a cessé de présider à leur direction et à la compression de leurs frais généraux, ont maintenu leur position très liquide et obtenu des résultats qui ont permis la distribution des mêmes dividendes qu'en 1933.

Banque d'Anvers. — Les résultats de l'exercice 1934 assurent la répartition d'un dividende brut de 17.50 p. c.

Le mouvement des opérations de l'**Union des Banques de Province** a été de 46,600,000,000 de francs pour l'exercice 1933-1934.

Avec le concours de la Société Générale de Belgique, la **Banque Belge pour l'Étranger** a transformé ses succursales de Londres et de Paris en sociétés. La première, dénommée **Banque Belge pour l'Étranger (Overseas) Limited**, est une société anglaise au capital de 2,000,000 de livres sterling; la seconde, constituée sous la raison sociale de **Banque Belge pour l'Étranger-Paris**, est une société anonyme française, au capital de 30 millions de francs. Les deux nouvelles banques ont commencé leurs opérations le 1^{er} juillet 1934; toutes deux ont été autorisées à porter le titre de « Filiale de la Société Générale de Belgique ».

Au cours de l'exercice 1933-1934 le mouvement d'affaires de la Banque Belge pour l'Étranger s'est naturellement ressenti de la contraction générale du commerce international.

Le dividende pour cet exercice a été fixé à 5 p. c. net d'impôts; laissant un report à nouveau de Frs. 9,052,000.

Les résultats obtenus, au 30 juin dernier, par la **Banque Italobelge** ont été légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Le dividende de 7 p. c. net a été maintenu et le report à nouveau dépassé 40 millions de francs.

Banque du Congo Belge. — La situation de cette banque d'émission reste favorable.

Le compte de profits et pertes de l'exercice 1933-1934 accuse un bénéfice de 5,684,000 francs. Après attribution de 2,233,000 francs au Trésor Colonial, un dividende de 10 p. c. net d'impôts a été distribué; la réserve extraordinaire a été dotée de 400,000 francs.

La circulation des billets dans la Colonie, qui était de 116,044,000 francs, se trouve ramenée à 110,984,000 francs et l'encaisse-or n'ayant subi aucune modification, la proportion de couverture s'établit à 55.68 p. c. contre 53.25 p. c. au 30 juin 1933.

Banque Commerciale du Congo. — Le bénéfice net au 30 juin 1934 s'est élevé à 3,136,000 francs permettant, comme l'an dernier, de répartir un dividende de 7 p. c. net d'impôts et de doter le fonds de réserve de 500,000 francs tout en reportant à nouveau une somme de 313,000 francs.

Au bilan, la diminution des comptes débiteurs est compensée par une augmentation des effets à recevoir.

Caisse Générale de Reports et de Dépôts. — L'Assemblée des actionnaires qui s'est réunie le 6 mars 1934 a approuvé les comptes de l'exercice 1933 et décidé la répartition d'un dividende brut de 125 francs par action.

Crédit Foncier de Belgique. — Le vote de la loi du 27 juillet 1934 sur le « moratoire hypothécaire » a eu sur le marché immobilier les effets néfastes auxquels il fallait s'attendre.

La plupart des achats d'immeubles se faisaient à la faveur de prêts hypothécaires, qui venaient compléter les disponibilités des acquéreurs.

La seule annonce d'un moratoire hypothécaire, quelque circonspect qu'ait été le législateur, a détourné les épargnants des placements garantis par hypothèques, dont la parfaite sécurité et la régularité des encaissements d'intérêts étaient les principaux attraits.

Dès lors, l'offre en vente, même des meilleurs immeubles, ne rencontre plus de contre-partie, si ce n'est à des prix avilis.

Grâce à la grande prudence qui a toujours présidé à la conduite du Crédit Foncier de Belgique, les avances qu'il a faites restent largement garanties.

Toutefois, le trouble qui prévaut passagèrement dans les affaires hypothécaires, a engagé cette Société à s'attacher plus au remboursement ou à la conversion de ses obligations en cours, qu'à la conclusion de nouveaux prêts; les résultats bénéficiaires de l'exercice 1934 seront dès lors en diminution.

Société Belge de Crédit Maritime. — Crédit Fluvial et Maritime de Belgique. — La loi sur le « moratoire hypothécaire » a également nui à la régularité des paiements, même de débiteurs qui sont en mesure de faire face à leurs obligations.

Cette circonstance, jointe à la situation difficile de l'industrie des transports fluviaux, a encore diminué les encaissements d'arrérages dus sur les prêts en cours.

Les rentrées ont été consacrées, par les deux sociétés sous rubrique, à la réduction des emprunts contractés et aux amortissements.

La mise en application des Arrêtés Royaux du 22 août 1934 a étendu considérablement le champ d'activité de la **Société Nationale de Crédit à l'Industrie**. Avec le concours de l'Etat, cet organisme a été mis en mesure d'apporter une aide tangible à de nombreuses industries en allégeant leurs charges financières par la reprise en compte de leurs dettes, pour une durée de 20 ans, au taux réduit de 4 1/4 p. c.

Les arrangements conclus à ce sujet avec l'Etat ont amené la Société à dresser exceptionnellement un bilan pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1934; le dividende pour cet exercice de 9 mois a

été fixé à Frs. 28.36 brut, soit Frs. 24.50 net par action entièrement libérée.

Les résultats de l'exercice 1933 ont permis à la **Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie** d'amortir de 5,815,000 francs les effets publics, d'augmenter de 4,800,000 francs les Réserves extraordinaires et Provisions diverses et de répartir 7,887,000 francs en portant le dividende de ses actions de 190 à 210 francs.

Pour 1934, les résultats s'annoncent tout aussi favorables.

La Royale Belge. — Pour l'exercice 1933, la recette de primes et capitaux a atteint 132 millions de francs, alors qu'elle avait été de 127 millions de francs en 1932.

Le dividende a été élevé à 300 francs net, contre 280 francs net l'an dernier.

Pour 1934, les résultats ne seront pas moins intéressants.

Compagnie d'Assurances « L'Urbaine ». — Une production, très satisfaisante, d'affaires nouvelles a compensé les annulations de l'exercice et a maintenu l'encaissement à son chiffre antérieur.

Les opérations des branches « Vie » et « Accidents du Travail » continuent à se développer malgré la situation économique précaire et font augurer l'avenir avec confiance.

Compte tenu des circonstances, la **Compagnie Belge d'Assurance-Crédit** a enregistré des progrès encourageants puisqu'elle a pu réaliser en 1933 un léger bénéfice. Suivant les prévisions, les résultats de 1934 accentueront cette tendance.

Au cours de 1934, la **Banque de l'Union Parisienne** a procédé avec succès à une refonte de son capital qui est actuellement fixé à 200 millions de francs.

Si les résultats, par suite de la crise et du manque presque complet d'affaires nouvelles, n'ont guère encore été favorables, l'avenir cependant se présente sous un jour meilleur, grâce aux mesures énergiques prises pour comprimer les frais généraux et aux efforts faits pour développer les affaires courantes.

Société Hypothécaire Belge-Américaine. — Banque Hypothécaire Franco-Argentine. — L'amélioration des conditions économiques et financières en Argentine n'a pu encore influencer favorablement les entreprises immobilières de ce pays, où une loi de moratoire des dettes hypothécaires pèse, depuis octobre 1933, sur leurs opérations comme sur la perception régulière des intérêts dus par les emprunteurs.

L'ouverture d'un marché libre du peso a toutefois permis de rapatrier quelques bénéfices réalisés antérieurement, et de renforcer ainsi la trésorerie en Europe de ces Sociétés; les transferts de fonds ont été réalisés à des conditions relativement avantageuses pour la Belgique, en raison de la Convention conclue, le 16 janvier 1934, entre le Gouvernement Argentin et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Les résultats acquis font bien augurer pour les prochains exercices de la Société Belge; quant à la Banque Française, les charges nouvelles à envisager en conséquence de l'arrangement proposé à ses obligataires l'ont incitée à surseoir à la répartition de ses bénéfices.

La **Banque d'Etat du Maroc** a distribué pour 1933 le même dividende que pour 1932, soit 160-francs par action, bien que les bénéfices aient subi une légère régression; celle-ci est imputable au ralentissement des échanges consécutif aux difficultés que le Maroc éprouve pour écouter sa récolte. Cette situation ne s'est pas améliorée en 1934; on peut néanmoins prévoir que les résultats de la Banque d'Etat ne s'écartentont guère de ceux de l'année dernière.

Wiener Bank-Verein. — Le dernier stade de la réorganisation des institutions de crédit en Autriche a été accompli en 1934 par la fusion du Wiener Bankverein avec l'Oesterreichische Credit Anstalt für Handel und Gewerbe.

L'achèvement simultané de la restauration des finances publiques, opérée avec l'assistance de la Société des Nations, ouvre pour l'Autriche des horizons nouveaux marqués déjà par une amélioration sensible de la situation économique de ce pays.

L'incertitude qui persiste dans le domaine monétaire n'a pas permis aux opérations de la **Banque des Règlements Internationaux** de se développer. Le total des ressources au moyen desquelles travaille cette Institution ne s'est toutefois que peu modifié au cours de l'année 1934.

Par contre, la B. R. I. a poursuivi ses travaux dans le domaine de la collaboration entre Banques Centrales que lui assignent ses statuts. Elle a assumé, par surcroît, certaines tâches nouvelles, telle la centralisation des règlements provenant du trafic international des Postes, Télégraphes et Téléphones et des fonds destinés au paiement de plusieurs emprunts internationaux. Elle a été choisie également par les autorités intéressées pour la liquidation de questions financières touchant le territoire de la Sarre.

Par ailleurs, la B. R. I. a étendu dans une mesure appréciable ses opérations sur métal-or, offrant, aux banques centrales qui lui en faisaient la demande, certaines facilités, en particulier dans la question des transferts internationaux de métal jaune où la B. R. I. peut être appelée à jouer un rôle de centre régulateur.

Les résultats de son activité se sont traduits par un bénéfice net de Frs S. 13,007,072 pour le quatrième exercice social, clos le 31 mars 1934; ces bénéfices ont permis la distribution du dividende statutaire de 6 p. c. et la dotation des provisions et réserves dont le chiffre atteint plus de 17 millions de francs suisses, pour un capital versé de 125 millions de francs suisses.

Crédit Foncier d'Extrême-Orient. — Les bénéfices nets de 1933, après divers amortissements et prélèvements, se sont élevés à fr. 9,500,000 contre fr. 12,260,000 l'année précédente; ils ont autorisé l'attribution des dividendes suivants, nets d'impôts :

aux actions ordinaires : 25 francs
aux parts de fondateur : 500 " "
aux dixièmes de part : 50 "

Le Gouvernement de Nankin a pris, le 15 octobre 1934, des mesures contre l'exportation de l'argent-métal. Celles-ci ont provoqué le resserrement des crédits et la baisse de la valeur du dollar. La Société devra, dorénavant, adapter sa politique à cette situation nouvelle.

X. — ENTREPRISES DIVERSES.

La marche des opérations de la **Compagnie Immobilière de Belgique** a été quelque peu affectée, au début de l'exercice, par l'accentuation de la crise immobilière mais, depuis, les ventes ont repris une certaine activité. D'autre part, la Compagnie a fait quelques acquisitions intéressantes.

Quoique le rendement de l'exercice soit légèrement inférieur à celui de l'année précédente, le même dividende pourra être distribué.

Société des Faubourgs de Bruxelles (en liquidation). — Le litige avec le fisc a été réglé définitivement. Une nouvelle répartition de 35 francs par titre a été mise en paiement, le 21 décembre dernier.

Il ne reste plus, pour clôturer la liquidation, qu'à réaliser une seule propriété pour laquelle des négociations sont engagées depuis un certain temps.

Les résultats des principales entreprises dans lesquelles l'**Union Financière et Industrielle Liégeoise** est intéressée sont restés bons, eu égard aux conditions économiques actuelles. Le rendement du portefeuille souffre cependant du ralentissement prolongé des affaires.

Société de Merbes-Sprimont. — La pénurie des commandes et les bas prix de vente ont persisté dans l'industrie marbrière.

En dépit d'un accroissement des charges financières, les résultats de l'exercice clos le 30 juin 1934 ont néanmoins marqué une légère amélioration, la perte étant de 9,400,000 francs environ, alors qu'elle avait été de 10,600,000 francs l'an dernier. Le déficit a été balancé par un prélèvement sur les réserves.

XI. — ENTREPRISES COLONIALES.

Les lignes concédées à la **Compagnie du Chemin de fer du Katanga** et à la **Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo (Léokadi)** — et dont l'exploitation est confiée à la **Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga** — ont pu accroître considérablement leur trafic pendant l'exercice 1934, les transports miniers et le développement des expéditions de produits congolais ayant été favorisés par des tarifs appropriés aux conditions du marché.

Cet accroissement de trafic a pu être réalisé sans augmenter sensiblement les dépenses d'exploitation.

Pour l'exercice 1933, la Compagnie du Chemin de Fer du Katanga a distribué les dividendes bruts suivants :

Frs. 38.9487 aux actions privilégiées ;

Frs. 8.9487 aux actions de jouissance ;

Frs. 5.3205 aux actions ordinaires.

La Société des Chemins de fer Léopoldville-Katanga-Dilolo a dû faire appel à la Colonie pour payer aux actions privilégiées le dividende brut de 35 francs qui leur est garanti.

Union Minière du Haut-Katanga. — La consommation mondiale du cuivre s'est notablement relevée au cours de l'année 1934 mais, la production ayant également augmenté, les stocks sont restés très importants et le fléchissement des prix s'est accentué. On peut espérer qu'une entente interviendra entre les principaux producteurs de cuivre à l'effet de mieux proportionner la production à la consommation, mesure qui entraînerait une amélioration des prix de vente.

Pour faire face aux demandes croissantes de la clientèle, la production de cuivre de l'Union Minière a été graduellement développée; elle a atteint environ 110,000 tonnes, dont 63,000 tonnes pour le second semestre 1934.

Le radium, l'or et divers autres métaux précieux, de même que l'étain et le cobalt, ont été fabriqués en plus grandes quantités et ont profité de conditions commerciales plus favorables que l'année précédente.

La Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière) a pu — pour elle-même et pour les autres Sociétés diamantifères du Congo — conclure avec la Diamond Corporation un accord prolongeant la durée des arrangements intervenus précédemment.

Le but poursuivi dans ces arrangements est de consolider le marché du diamant et d'assurer aux producteurs la stabilité des prix de vente à un taux rémunérateur. Par ailleurs, des dispositions particulières sauvegardent entièrement les intérêts du marché d'Anvers et de l'industrie nationale de la taille du diamant.

En 1934, la marche des exploitations de la Forminière a été très satisfaisante : le prix de revient est en nouvelle et appréciable diminution.

La propagande agricole en cours depuis plusieurs années a porté ses

fruits : la Société a pu abandonner ses plantations vivrières, les cultivateurs indigènes de la région minière étant en mesure de satisfaire au ravitaillement des travailleurs.

Le solde favorable du bilan à fin 1933 s'élève à 12,112,000 francs. Il a permis de répartir net fr. 148.97 par action de capital et fr. 124.07 par action de dividende. Dans la répartition du bénéfice, la participation de la Colonie, afférente aux titres reçus en rémunération de ses apports, intervient pour 5,263,000 francs.

Le bilan de 1933 de la **Société Minière du Bécéka** solde par un bénéfice de 6,055,000 francs.

Il a été réparti un dividende net de fr. 72.625 aux actions de capital et de fr. 51.875 aux actions de dividende, la redevance encaissée par la Colonie s'élevant à 2,500,000 francs contre 2,000,000 de francs en 1932.

Les exploitations de diamant ont été concentrées dans le secteur Lubilash où tous les chantiers sont électrifiés.

Au cours des prospections des deux dernières années, la Société a localisé des plages aurifères dont certaines ont été reconnues comme suffisamment intéressantes pour être exploitées. A fin 1933, il en avait été extrait 45 kil. d'or et en 1934 il a été produit environ 175 kilos d'or.

La production de la **Compagnie des Diamants de l'Angola** est, pour 1934, en nouvelle progression.

La Compagnie, de même que les Sociétés congolaises, a prorogé ses accords avec la Diamond Corporation, pour la vente de sa production.

Le dividende pour 1933 a été maintenu à 1 shilling comme pour 1932. Un dividende intérimaire de 1 shilling a été mis en paiement le 15 janvier 1935, à valoir sur les résultats de l'exercice 1934.

Le nombre des gisements dénoncés par la **Société des Mines d'Étain du Ruanda-Urundi**, principalement pour or et étain, s'élève actuellement à quarante-deux ; les travaux de prospection continuent.

En 1934, la production a atteint environ 450 tonnes de cassitérite et 240 kilogrammes d'or.

Grâce aux mesures adoptées par le Cartel International de l'Etain, auquel la Société a adhéré avec l'ensemble des producteurs du Congo, la situation statistique du métal s'est notablement améliorée et les prix de vente demeurent favorables.

L'exercice 1933 s'est clos par un bénéfice brut de 2,500,000 francs environ, consacré intégralement à des amortissements.

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie. —

Le bilan de l'exercice 1933-1934 fait apparaître un bénéfice net de 2,250,000 francs, compte tenu du report de l'exercice précédent s'élevant à 3,672,000 francs.

Après prélèvement d'une somme de 300,000 francs affectée au dividende de 5 p. c. aux actions privilégiées, le solde, soit 1,950,000 francs, a été reporté à nouveau.

Le portefeuille, qui n'a pratiquement pas subi de modification et dont l'estimation a été faite avec la préoccupation d'adapter la valeur globale d'inventaire à la réalité, figure au bilan pour 161,398,000 francs.

Les réserves de la Société dépassent 57 millions, en regard d'un capital de 50 millions.

Parmi les sociétés dans lesquelles la Compagnie est intéressée, plusieurs ont décidé ou envisagent d'aménager leur capital et leurs réserves selon une évaluation rigoureuse de leurs avoirs; d'autres ont réalisé ou étudient une augmentation de leur fonds social, en vue de mettre en œuvre de nouvelles possibilités d'affaires.

La Compagnie prêtera son concours à ces opérations qui, dans l'un et l'autre cas, auront une répercussion favorable sur la rentabilité des entreprises en question.

Administration

Appelé, par la confiance du Roi, à faire partie du Gouvernement, M. E. Francqui nous a remis sa démission de Gouverneur de la Société Générale de Belgique.

Ce n'est pas sans émotion et sans un regret profond que nous nous sommes inclinés devant les raisons de haute convenance qui lui ont dicté cette décision. Les immenses services que M. Francqui a rendus au Pays dans les domaines les plus divers et parfois dans les circonstances les plus difficiles, le désignaient tout naturellement pour prendre une part active à l'œuvre de redressement économique et financier que les circonstances de la crise ont rendue nécessaire.

Si nous formons les vœux les plus sincères pour que soit couronnée de succès l'action des hommes éminents qui veillent en ce moment aux destinées du Pays, il n'en reste pas moins que le départ de M. Francqui prive notre Institution d'un Gouverneur dont les vues larges et puissantes, l'imagination créatrice et l'esprit d'organisation nous ont toujours été particulièrement précieux ; aussi eussions-nous souhaité qu'après l'achèvement de sa mission, il reprit sa place parmi nous.

L'Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 1934 a élu M. Willy de Munck, Directeur, pour un nouveau terme de six ans prenant cours le 1^{er} janvier 1935, et a renouvelé le mandat triennal de MM. Solvay, Eliat, et Vermeulen, Commissaires sortants.

L'Assemblée générale extraordinaire, réunie également le 27 novembre, a décidé l'apport de notre activité bancaire à la Banque de la Société Générale de Belgique dans les conditions énoncées au folio 12 du présent rapport.

Depuis la clôture de l'exercice, nous avons été douloureusement frappés par la mort, survenue le 29 janvier 1935, de M. H. Le Bœuf, Directeur.

M. Le Bœuf était entré en 1928 dans le Conseil de Direction de la Société Générale, à l'occasion de l'absorption de la Banque d'Outremer,

à laquelle il avait apporté, pendant de longues années, sa grande expérience des affaires. Par sa remarquable intelligence, son sens averti des questions financières et sa grande droiture, le défunt était pour nous un collaborateur précieux qui a rendu à la Société Générale de Belgique des services hautement appréciés.

Nous ne doutons pas que vous vous associerez au tribut de légitimes regrets qu'avec émotion nous rendons à sa mémoire.

Nous nous plaisons à remercier ici nos fonctionnaires et agents pour le dévouement qu'ils n'ont cessé de témoigner au cours de l'exercice et pour leur intelligente collaboration.

Bruxelles, le 29 janvier 1935.

Le Vice-Gouverneur,

A. GALOPIN.

Le Secrétaire,

C. LEPÈCHE.

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

MESSIEURS,

C'est avec un très vif regret que nous avons appris que M. Francqui, répondant à l'appel du Roi pour faire partie du Gouvernement, a décidé de donner sa démission de Gouverneur de la Société Générale de Belgique.

Nous tenons à lui adresser à cette occasion l'hommage de notre sincère et profonde admiration et c'est de grand cœur que nous nous associons aux vœux exprimés par le Conseil de Direction.

Le Collège des Commissaires a été profondément ému en apprenant le décès de M. H. Le Bœuf, Directeur de la Société Générale de Belgique. Il conservera du défunt le souvenir d'un homme dont les relations étaient toujours empreintes d'une franche et sincère cordialité.

Conformément aux statuts et en exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1934.

Nous avons procédé, par de nombreux sondages, à la vérification des valeurs appartenant soit à la Société Générale soit à des tiers, des comptes courants et des effets en portefeuille.

Les annexes du Bilan et du Compte de Profits et Pertes, ainsi que les pièces comptables ont fait l'objet d'un examen minutieux. Ces documents nous ont été communiqués dans les délais statutaires et nous avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

Au cours des réunions mensuelles du Conseil Général, la Direction nous a tenus régulièrement au courant des affaires de la Société.

Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Bilan et du Compte de Profits et Pertes tels qu'ils vous sont présentés.

LES COMMISSAIRES :

Le Président : ED. SOLVAY

B^{on} ADRIEN DE MONTPELLIER DE VEDRIN

B^{on} ALBERT D'HUART

B^{on} DE TRANNOY

G. MULLIE

P. HAMOIR

H. VERMEULEN

C^{te} DE PATOUL.

Le Rapporteur :

LÉON ELIAT.

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1934

BILAN ARRÊTÉ AU

ACTIF	
Immobilisé.	
Immeubles et Mobilier	Fr. 20,000,000. »
Réalisable.	
Encaisse du Trésor, compte courant à la Banque Nationale et compte chèques postaux fr. 346,934,273.12	
Comptes courants Banquiers et dépôts à court terme . . . » 244,138,531.56	
Portefeuille :	
Effets à recevoir » 1,135,139,247.33	
Bons du Trésor et Fonds Publics . » 107,480,511.46	
Obligations » 7,960,400. »	
Actions Banque de la Société Générale de Belgique » 250,000,000. »	
Comptes courants débiteurs et divers. » 2,566,159,604.28	
Actions de diverses Sociétés . . . » 1,950,229,494.74	
Participations financières . . . » 113,470,379.69	
	6,721,512,442.18
Comptes d'ordre.	
Comptes divers fr. 4,837,043,670.49	
Dépôts de titres » 7,933,108,712. »	
Divers pour cautionnements, garan- ties et titres prêtés. » 772,267,810.86	
Dépôts de cautionnements statutaires.	Pour mémoire
	13,542,420,193.35
	Fr. 20,283,932,635.53

Arrêté en séance du Conseil de la Direction du 15 janvier 1935.

Les Directeurs,
J. BAGAGE, G. BLAISE, AUG. CALLENS, B^{on} CARTON DE WIART,
F. CATTIER, W. DE MUNCK, CH. FABRI, H. LE BOEUF,
E. SENGLIER, A. STOCLET, F. VAN BRÉE.

Le Vice-Gouverneur,
A. GALOFIN.

Le Secrétaire,
C. LEPÈCHE.

31 DÉCEMBRE 1934

PASSIF

Non exigible.

Fonds Social :

800,000 Parts de Réserve	fr.	1,000,000,000.	»
Prime d'Emission 1929, indisponible. »		288,000,000.	»
Réserve	»	828,933,000.	»

2,116,933,000. »

Exigible à terme.

114,362,000. »

Exigible à vue et à court terme.

Comptes courants à vue	fr.	3,040,120,911.50
Caisse d'épargne	"	172,970,995.88
Comptes courants à court terme . .	"	1,169,773,534.80

4,382,865,442.18

Comptes d'ordre.

Comptes divers	fr.	4,837,043,670.49
Déposants de titres	"	7,933,108,712. "
Cautionnements, garanties et titres prétés	"	772,267,810.86
Déposants de cautionnements statutaires.		Pour mémoire

13.542.420 193 35

Bénéfice

Fr.

20 283 932 635 53

127,352,000. "

Vu et vérifié par les Commissaires, réunis en Comité

ED. SOLVAY, *Président*

Baron A. DE MONTPELLIER DE VEDBIN Baron A. d'HUART

Baron de TRANNOY G. MULLIE P. HAMOIR H. VERMEULEN Comte de BATOUW

LÉON ELIAT *Rapporteur*

COMPTE
DE
PROFITS ET PERTES

BILAN DE 1934

COMPTE DE PROFIT

DEBIT

⁽¹⁾ Ensemble fr. 140. » par titre.

PIERTES DE 1934

CREDIT

de l'exercice 1933	fr.	6,152,000. "
dividendes d'actions, changes, commissions et divers	"	170,191,402.36
TOTAL fr.		176,343,402.36

ANNEXES

II. — *Etat comparatif des comptes* Prof.

DESIGNATION	1925	1926	1927
CRÉDIT			
Intérêts, dividendes d'actions, changes, commissions et divers	64,880,146 40	85,943,664 56	131,142,871 199,39
TOTAUX . . . fr	64,880,146 40	85,943,664 56	131,142,871 199,39
DÉBIT			
Frais d'administration et impôts	19,381,647 87	24,712,732 56	29,251,058 38,83
Intérêts sur obligations Société Générale	4,359,136 64	3,887,967 20	3,945,893 3,9
Id. id. 3 p. c. Manufactures de Glaces.	20,610 »	19,927 50	19,320 12
Id. id. 3 p. c. Chemins de fer du Nord de la Belgique	437,006 25	425,647 50	409,665 38
Réescompte du Portefeuille Effets à recevoir	1,359,374 51	1,889,315 22	3,731,135 35
Amortissements divers	»	»	»
Don au Fonds National de la Recherche Scientifique	»	»	7,000,000
Participation du Personnel aux bénéfices	910,000 »	1,435,000 »	2,891,312 4,8
Bénéfice.	38,412,371 13	53,573,074 58	83,894,451 147,85
TOTAUX . . . fr.	64,880,146 40	85,943,664 56	131,142,871 199,39

an des dix dernières années.

	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934
00	135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »	2,091,275,000 »	2,104,155,000 »	2,116,933,000 »
70	135,211,528 »	2,038,000,000 »	2,054,631,110 »	2,078,000,000 »	2,091,275,000 »	2,104,155,000 »	2,116,933,000 »
00	182,907,500 »	82,254,000. »	119,507,000 »	103,347,000 »	114,528,000 »	115,133,000 »	114,362,000 »
23	5,715,701,695 53	3,996,403,599 29	4,340,817,390 39	4,233,887,051 02	3,896,754,557 70	4,155,948,981 35	4,382,865,442 18
75	3,534,356,644 85	3,009,840,052 31	3,840,490,982 16	4,805,598,836 60	5,028,406,502 90	5,601,747,534 91	5,609,311,481 35
71	17,312,637,155 49	13,727,161,774 86	11,378,534,960 36	7,873,897,818 »	9,480,861,315 »	8,882,910,673 »	7,933,108,712 »
oir	Pour mémoire.						
46	19,908,993,800 34	16,737,001,827 17	15,219,025,942 52	12,679,496,654 60	14,509,267,817 90	14,484,658,207 91	13,542,420,193 35
81	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »	133,794,000 »	133,810,000 »	127,352,000 »
100				»	»	»	»
81	147,884,720 »	166,576,308 »	234,139,698 »	133,149,000 »	133,794,000 »	133,810,000 »	127,352,000 »
22	24,999,699,243 87	23,020,235,734 46	21,968,121,140 91	19,227,879,705 62	20,745,619,375 60	20,993,705,189 26	20,283,932,635 53
100	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000 »
133	39,380,307 87	338,440,076 14	458,744,113 68	557,168,348 05	570,396,023 98	495,834,310 18	346,934,273 12
47	131,176,685 13	1,180,674,640 44	931,502,483 87	873,745,699 67	838,068,265 82	949,320,861 23	1,135,139,247 33
100	181,500 »	6,268,500 »	45,393,500 »	428,039,135 70	302,812,720 »	347,875,400 »	115,440,911 46
60	145,020 »	994,715,690 »	1,097,916,250 »	1,987,281,236 52	1,914,575,200 »	1,835,797,163 14	2,200,229,494 74
22	131,050 52	282,252,959 47	385,062,717 76	105,047,176 52	94,582,722 63	113,037,122 15	113,470,379 69
22	112,704,880 01	3,460,882,041 24	3,780,476,133 08	2,547,101,454 56	2,495,916,625 27	2,747,182,124 65	2,810,298,135 84
76	163,705,443 53	6,263,233,907 29	6,729,095,198 39	6,528,383,051 02	6,216,351,557 70	6,489,046,981 35	6,721,512,442 18
75	3,534,356,644 85	3,009,840,052 31	3,840,490,982 16	4,805,598,836 60	5,028,406,502 90	5,601,747,534 91	5,609,311,481 35
71	17,312,637,155 49	13,727,161,774 86	11,378,534,960 36	7,873,897,818 »	9,480,861,315 »	8,882,910,673 »	7,933,108,712 »
oir	Pour mémoire.						
46	19,908,993,800 34	16,737,001,827 17	15,219,025,942 52	12,679,496,654 60	14,509,267,817 90	14,484,658,207 91	13,542,420,193 35
22	24,999,699,243 87	23,020,235,734 46	21,968,121,140 91	19,227,879,705 62	20,745,619,375 60	20,993,705,189 26	20,283,932,635 53

— *Etat comparatif des bilans* —

DESIGNATION	1925	1926	1927
PASSIF			
NON EXIGIBLE:			
Fonds social	100,000,000 » 250,628,393 01	100,000,000 » 255,640,248 67	100,000,000 » 372,823,570
	350,628,393 01	355,640,248 67	472,823,570
EXIGIBLE A TERME:			
Obligations	106,839,500 »	85,183,500 »	83,879,500
EXIGIBLE A VUE ET A COURT TERME:			
Comptes courants à vue et à court terme	1,661,954,252 55	2,060,613,036 21	2,413,051,832
COMPTE D'ORDRE:			
Comptes Divers	2,145,392,053 79	2,990,263,008 91	1,981,835,375
Déposants de titres	4,227,058,085 »	5,545,204,853 »	10,386,596,371
Déposants de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	6,372,450,138 79	8,535,467,861 91	12,368,431,746
BÉNÉFICE			
A déduire: Intérêts 5 p. c. payés aux titres de capital.	38,412,371 13 5,000,000 »	53,573,074 58 5,000,000 »	83,894,481 5,000,000
	33,412,371 13	48,573,074 58	78,894,481
TOTAUX	8,525,284,655 48	11,085,477,721 37	15,417,081,122
ACTIF			
IMMOBILISÉ:			
Immeubles et Mobilier	20,000,000 »	20,000,000 »	20,000,000
RÉALISABLE:			
Caisse	204,829,560 55	267,942,085 91	252,542,031
Portefeuille	233,500,905 09	333,097,223 49	561,976,241
Fonds publics et obligations	334,688,050 »	253,188,500 »	130,623,500
Actions de diverses Sociétés	427,834,075 »	412,947,400 »	475,429,760
Participations financières	15,497,904 40	16,810,773 82	21,702,632
Comptes courants	916,484,021 65	1,246,023,876 24	1,586,375,222
	2,132,334,516 69	2,530,009,859 46	3,028,649,376
COMPTE D'ORDRE:			
Comptes Divers	2,145,392,053 79	2,990,263,008 91	1,981,835,375
Dépôts de titres	4,227,058,085 »	5,545,204,853 »	10,386,596,371
Dépôts de cautionnements statutaires	Pour mémoire.	Pour mémoire.	Pour mémoire.
	6,372,450,138 79	8,535,467,861 91	12,368,431,746
TOTAUX	8,525,284,655 48	11,085,477,721 37	15,417,081,122

III

Portefeuille Actions de diverses Sociétés.

Fr. 2,200,229,494.74

Chemins de fer.

75,000 parts soc. ($1/_{300,000}^{\circ}$) de la Compagnie Belge de Chemins de fer et d'Entreprises;
10,000 " ($1/_{17,000}^{\circ}$) de la Compagnie Auxiliaire Internationale de Chemins de fer;
— 2,180 actions de 1,000 fr. de la Société Belge de Chemins de fer en Chine;
10,000 " 500 " de la Compagnie Générale de Chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres;
19,250 " 500 " de la Société Luxembourgeoise des Chemins de fer et Minières Prince-Henri.

Charbonnages.

1,752 actions ($1/_{7,720}^{\circ}$) de la Société du Charbonnage d'Hornu et Wasmes;
14,475 " ($1/_{31,018}^{\circ}$) de la Société des Charbonnages du Levant et des Produits du Flénu;
6,940 parts soc. (de $1/_{18,300}^{\circ}$) de la Société des Charbonnages de Monceau-Fontaine;
4,670 actions de 500 fr. de la Société des Charbonnages Réunis, à Charleroi;
1,680 " ($1/_{4,745}^{\circ}$) de la Société des Charbonnages du Gouffre;
4,990 " 500 fr. de la Société du Charbonnage du Bois d'Avroy;
11,425 parts soc. ($1/_{84,000}^{\circ}$) de la Société des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons;

2,470 actions de 500 fr. de la Société des Charbonnages des Grand-Conty et Spinois (en liquidation) ;

39,900 " 250 " de la Société Charbonnages André Dumont ;

28,850 " 500 " de la Société des Charbonnages de Beiringen ;

9,600 parts soc. (1/48,000^e) de la Société de Recherches et d'Exploitation Eelen-Asch ;

60,000 " (1/275,000^e) de la Société Charbonnages de Houthalen ;

5,000 actions de 100Mk-or de la Société des Charbonnages Dahlbusch (act. privilégiées) ;

25,000 " (1/80,000^e) de la Société des Charbonnages Réunis Laura et Vereeniging ;

16,000 " de 1 £ Chinese Engineering and Mining C° Ltd. (Kaiping).

Métallurgie. — Ateliers de Construction.

125,000 parts soc. (de 1/400,000^e) de la Société anonyme d'Angleur-Athus ;

50,000 actions (de 1/218,559^e) de la Société John Cockerill ;

15,250 " (1/50,000^e) de la Société des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence ;

15,000 " (1/65,155^e) de la Société Métallurgique de Sambre et Moselle ;

15,000 " (1/110,000^e) de la Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange ;

46,000 parts soc. (de 1/250,000^e) de la Société des Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange ;

125,000 actions de 100 fr. de la Société Générale Métallurgique de Hoboken ;

10,000 " 500 " id. id.

7,437 " 500 " de la Société Les Ateliers Métallurgiques (priorité) ;

9,000 " s. v. n. id. id. (dividende) ;

99,994 actions de 250 fr. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve (priorité);
18,000 " s. v. n. de la Société La Bruggeoise et Nicaise et Delcuve (dividende);
13,250 " 250 R. de la Société Métallurgique Russo-Belge.

Zinc.

75,000 actions de 100 fr. de la Société Générale des Minéraux (libérées de 75 fr.);
13,000 " (dixièmes) de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne, Série A;
4,000 " 800 fr. id. id. Série B;
10,000 parts soc. de 500 " de la Compagnie des Métaux d'Overpelt-Lommel et de Corphalie;
22,000 actions de 100 " id. id. (privilégiées);
4,500 " 1,000 " de la Société Anonyme G. Dumont et Frères (priv.);
15,500 " de 100 zlotys de la Société des Mines et Usines à Zinc de Silésie (ordinaires);
1,334 " de 100 zlotys id. id. (ordinaires B);

Electricité.

180,000 actions de 500 fr. de la Société de Traction et d'Electricité (capital);
113,750 " 100 " id. id. (privilégiées);
67,200 " 100 " de la Compagnie Générale d'Entreprises Électriques et Industrielles (priorité).

Verreries.

46,000 actions de 500 fr. de la Société des Verreries de Mariemont;
10,000 " 500 " de la Société des Cristalleries du Val-St-Lambert.

Industries chimiques.

70,000 actions de 100 fr. de la Société Union Chimique Belge (privilégiées);
14,000 parts soc. de 500 » id. id.
14,000 actions de 1,000 » de la Société Fabrique de Soie Artificielle de Tubize (privilégiées Série B);
11,210 » (dixièmes) id. id. (privilégiées série A);
2,000 » (dixièmes s.v.n.) id. id. (ordinaires);
5,000 parts soc. (de 1/100,000) de la Société Carbochimique (Série A).

Industries textiles.

4,000 actions de 500 fr. de la Société Tissage La Flandre.

Navigation.

112,000 actions de 250 fr. de la Société Union Financière et Maritime (privilégiées).

Banques.

Etablissements de Crédit. — Assurances.

1^o Belgique.

500,000 actions de 500 fr. de la Banque de la Société Générale de Belgique;
7,500 » 10,000 » Union des Banques de Province (5,000 fr. versés);
83,750 » 500 » de la Banque d'Anvers;
52,500 » 500 » de la Banque de Flandre et de Gand;
47,803 » 500 » de la Banque Générale de Liège et de Huy;
10,200 » 500 » de la Banque Centrale de la Sambre;

10,200 actions de 500 fr. de la Banque du Hainaut;
10,110 " 500 " de la Banque Générale du Centre;
8,200 " 250 " de la Banque Centrale Tournaisienne;
16,195 " 300 " de la Banque de Verviers;
6,511 " 500 " de la Banque Centrale de Namur et de la Meuse;
11,634 " 500 " de la Banque de Courtrai et de la Flandre Occidentale;
10,905 " 500 " de la Banque Centrale de la Dyle et du Limbourg;
5,700 " 500 " de la Banque Centrale de la Dendre;
26,425 " 500 " de la Banque Générale du Luxembourg;
250,000 " 100 " de la Banque Belge pour l'Etranger (25 fr. versés);
50,000 " 500 " de la Banque Belge pour l'Etranger (125 fr. versés);
14,100 " 500 " de la Banque Italo-Belge;
10,000 " 500 " de la Banque du Congo Belge;
10,000 " 500 " de la Banque Commerciale du Congo;
25,000 " 100 " de la Banque Commerciale du Congo;
23,000 " 2,500 " de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts;
6,400 " 1,000 " du Crédit Foncier de Belgique (100 fr. versés);
2,000 " 1,000 " du Crédit Maritime et Fluvial de Belgique (300 fr. versés);
2,948 " 1,000 " de la Société Belge de Crédit Maritime (200 fr. versés);
4,000 " 1,000 " de la Société Hypothécaire Belge-Américaine (act. de capital);
300 " s. v. n. id. id. (act. de dividende);
30,642 " 500 " de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie (100 fr. versés);

5,000 parts soc. (de $\frac{1}{200,000}$) de la Société Belge de Banque;

5,000 actions de 250 fr. de la Compagnie Belge d'Assurances Générales sur la Vie (privilégiées);

2,000 " 500 " de la " Royale Belge ", Société Anonyme d'Assurances sur la Vie et contre les Accidents (capital privilégiées);

3,850 " 500 " de la Compagnie Belge d'Assurances " L'Urbaine " (100 fr. versés).

2,000 parts soc. (de $\frac{1}{17,000}$) de la Compagnie Belge d'Assurance-Crédit (200 fr. versés);

2^e Etranger.

4,500 actions de 500 fr. de la Banque de l'Union Parisienne;

8,300 " 500 " de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine (250 francs versés);

6,450 " 500 " de la Banque d'Etat du Maroc;

15,000 " 250 fr. Crédit Foncier d'Extrême-Orient (ordinaires);

48,000 " 250 " id. id. (privilégiées).

51,700 " 500 " de la Banque Belge pour l'Etranger à Paris (125 francs versés);

200,000 " 1 £ de la Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Limited. A.

Industries diverses.

27,000 actions de 125 fr. de la Compagnie Immobilière de Belgique;

560 " 500 " de la Société des Faubourgs de Bruxelles (Ex-13^e répartition);

81,200 " 500 " de la Société Union Financière et Industrielle Liégeoise;

14,195 actions de 500 fr. de la Société anonyme de Merbes-Sprimont (privilégiées Série A);

805 " s. v. n. id. id. (jouissance);

Entreprises Coloniales.

4,500 actions de 1,000 fr. de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga;

30,000 " 100 " de la Société Union Minière du Haut-Katanga (capital);

7,500 " s. v. n. id. id. (dividende);

1,300 " 500 fr. de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (capital);

1,300 " s. v. n. id. id. (dividende);

12,642 " 500 fr. de la Société Minière du Bécéka (capital);

12,642 " s. v. n. id. id. (dividende);

199,500 " 1 £ de la Compagnie des Diamants de l'Angola;

18,323 " 350 fr. de la Société des Mines d'Etain du Ruanda-Urundi (capital série A);

3,680 " 500 " Société de Mutualité Coloniale.